



Organe d'information des Douanes guinéennes N°4

# La Revue des Douanes de Guinée





**01 Le message de Monsieur Le Président de la République, Professeur ALPHA CONDÉ**

› Discours d'investiture 11 octobre 2015  
Professeur Alpha CONDÉ (extraits)

**02 La douane Guinéenne au cœur des réformes et de la modernisation**

› Entretien avec le Docteur Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Ministre du Budget

**03 La dynamique de performance croissante et de défis toujours plus grands à relever**

› Par le Colonel Toumany SANGARÉ, Directeur Général des douanes

**LA DOUANE GUINÉENNE EN BREF**

**04 LES DOUANES GUINEENNES : un passé, un présent, un avenir**

**05 Recettes douanières guinéennes : la dynamique de croissance**

**ÉVÈNEMENT**

**06 Conférence annuelle des douanes 2016 :**

**Performances des "soldats de l'économie" et nouveaux défis**

**07 La douane numérique, un engagement progressif**

**00 Journée Internationale de la Douane :2016, année de la douane numérique**

› Par Kunio MIKURIYA, Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes

**08** Deuxième rencontre bilatérale entre les Administrations des Douanes du Mali et de la Guinée

**09** La coopération entre les administrations douanières de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Léone

**10** le projet madao : un appui important dans la modernisation des douanes guineennes

> Par le Lt. Col. M. SYLLA

## DOSSIER

**12** Un point d'étape sur le déroulement du Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques – Composante Douanes

> Par José SANGENIS,  
Chef de Mission du PARFIP Composante Douanes

**13** Les réformes et la modernisation des douanes guinéennes ainsi que les perspectives

> Par le Colonel Karinka CONDE,  
Directeur de la Législation, de la Règlementation et des Relations Internationales,  
Président du Comité de Reforme et de Modernisation Douanières

**14** La migration vers le système informatique Sydoniaworld

> Par le Lt-Col Moussa CAMARA,  
Directeur de l'Informatique et des Statistiques

**15** La Guinée vers l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO

> Entretien avec le Lieutenant-colonel Ibrahima BAH IZI, Chef de la Division Tarif, Valeur, Origine et Relations Internationales à la DLRR



# SOMMAIRE

- 15 Détails sur le tarif extérieur commun de la CEDEAO**
- 16 La douane au cœur de la lutte contre les trafics**
  - › Par José SANGENIS, Assistant Technique PARFIP – Composante Douanes
- 16 Direction de la surveillance douanière : des défis, des résultats et des ambitions**
  - › Entretien avec Payard MAOMY, Directeur de la surveillance douanière
- 17 La douane et la protection des espèces sauvages menacées de disparition**
  - › Par José SANGENIS, Conseiller Technique PARFIP Composante Douanes

## ENTRETIEN

- 20 Direction régionale de Conakry Port : acteur majeur des recettes douanières**
  - › Entretien avec Mamady KABA, Lieutenant colonel des douanes, Directeur Régional Conakry-Port
- 21 Les ressources humaines au cœur de la stratégie de réforme et de modernisation des douanes**
  - › Entretien avec Sitapha KONDÉ, Lieutenant colonel, direction generale des douanes, service des ressources humaines
- 22 La formation militaire au cœur de la Direction Nationale des Douanes**
  - › Entretien avec le Colonel Macky Agrebi DIALLO, Directeur régional Conakry Centre

- 23 La douane : une action civilo-militaire**
  - › Entretien avec le Colonel Mamadou SAMOURA, Chef de garnison de la Direction Générale des Douanes
- 24 Au cœur de l'action sociale dédiée au personnel des douanes**
  - › Entretien avec Maimouna SIDIBÉ, Lieutenant-Colonel, Chef de service des affaires sociales, culturelles et sportives de la douane et présidente de l'amicale des femmes douanières de Guinée

## INTERNATIONAL

- 25 Bref aperçu du programme de sécurité par l'OMD**
- 26 La lutte contre la fraude selon l'OMD : Connaître les instruments et outils de l'OMD**
- 27 Le programme Global shield**

## OPINION

- 28 Union Patronale des Commissaires Agrées et Transitaires (UPACAT) et douanes guinéennes : un partenariat harmonieux et efficace.**
  - › Entretien avec Mustapha LY, Président de l'Union Patronale des Commissaires Agrées et Transitaires (UPACAT)
- 29 A VENIR Opinion de la Société Bolloré**

Édition : Les Editions C.S.S.  
SA au capital de 252.000 euros - RCS Paris B 315 546 945  
Tél. 01 49 77 49 20 - Fax 01 49 77 49 46

Éditeur conseil : Jean-Pierre Kalfon - Maquette : Franck Younes  
Imprimeur : Printcorp



> Professeur Alpha **CONDÉ**  
Président de la République de Guinée

« Nous rêvons d'une société prospère pour tous. »

**Il s'agit de relever les défis du développement dans une société de projets »**

« Le succès de notre pays, repose sur la bonne gouvernance et les performances macroéconomiques réalisées depuis 2011. Sur ce dernier chapitre les chiffres parlent d'eux-mêmes : la croissance a plus que doublé, l'inflation a été réduite de moitié, le déficit budgétaire divisé par trois, les réserves de change maintenues à trois mois d'importation, les recettes de douane multipliées par trois, et une stabilité monétaire sans précédent ».

Le 11 octobre 2015, les Guinéens dans leur grande majorité ont exprimé leur choix en faveur de ma candidature à l'élection présidentielle. C'est un honneur pour moi de remercier le peuple de Guinée. Pour cette nouvelle marque de confiance, qu'il vient de me renouveler, en me portant

pour une seconde fois à la magistrature suprême de notre pays.

C'est un nouveau mandat présidentiel me permettant, de continuer l'œuvre commune que nous avons entreprise ensemble au cours des cinq dernières années. Pour donner un autre avenir à la

république de Guinée, sur le plan politique, économique et social. Je me réjouis du travail accompli durant ce quinquennat, avec l'ensemble des forces vives du pays : les jeunes, les femmes, les travailleurs, pour construire ensemble une Guinée nouvelle, moderne et dynamique. (...)

L'essentiel de nos actions vise à atteindre nos objectifs qui demeurent : la construction d'un pays uni, fort, libre et fraternel. Un pays tourné vers la prise en compte des aspirations de nos populations, par une gouvernance soucieuse d'offrir aux uns et autres une vie meilleure à travers une politique de développement, marquée du sceau de la lutte contre la pauvreté, de la mise en place d'une politique d'éducation et de santé menant à l'épanouissement de nos populations. (...)

Nous rêvons d'une société prospère pour tous. Il s'agit de relever les défis du développement dans une société de projets qui offrirait des emplois aux jeunes, faciliterait l'autonomisation des femmes, et rendrait plus attractif notre pays dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant avec les acteurs publics et privés extérieurs. C'est pourquoi, je vous promets de continuer à réhabiliter nos infrastructures, nos écoles, pour offrir un meilleur cadre de formation à nos jeunes qui ne seraient plus tentés par les douloureuses migrations à travers les océans dont les télévisions nous offrent aujourd'hui le triste spectacle. C'est dans ce cadre que nous comptons attirer les ressources de notre diaspora vers leurs pays d'origine, afin d'offrir une meilleure image de l'Afrique qui ne serait pas toujours celle de la main tendue, de la charité. (...)

Discours d'investiture  
11 octobre 2015  
Professeur Alpha Condé  
(extraits)



> Docteur Mohamed  
Lamine Doumbouya  
Ministre du Budget

## La douane Guinéenne au cœur des réformes et de la modernisation

« L'administration des douanes est résolument engagée à accompagner le processus de changement prôné par son excellence Pr Alpha Condé ».

Q

**Quels sont les liens qui unissent votre Ministère à la Direction Générale des Douanes? Quels sont vos champs de coopération ?**

La Direction Générale des Douanes est avec la Direction Nationale des Impôts, l'une des deux principales régies du Ministère du Budget. En plus de la mission de mobilisation des ressources, la douane est en charge de la protection de l'espace économique national, de la protection des populations et de notre environnement.

Ces missions sont parfaitement en phase avec la lettre de mission que le Président de la République nous a assignée à travers la lettre de mission de du premier ministre. En effet, du département du Budget, nous veillons à l'accomplissement de ces missions. C'est dire que nous travaillons étroitement et en synergie, avec toutes les directions pour produire des résultats tangibles en conduisant ensemble les réformes néces-

saires pour afin de doter notre pays d'une véritable administration fiscale de service, disposant d'un véritable système de contrôle.

En résumé, nous veillons à ce que les douanes accomplissent les missions que nous leur avons confiées et concourent avec les autres directions de notre Ministère au renforcement de la résilience de notre système fiscal.

**Quelles sont les orientations à prendre en matière de réforme ?**

La modernisation des douanes est essentielle à la bonne gouvernance économique et financière nationale. Le Président de la République a initié une réforme d'ensemble de modernisation de l'administration publique, sous la conduite du Ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'Etat. La modernisation des services de douanes et de façon générale du Ministère du

Budget s'inscrit dans cette logique et nous devons y jouer notre part.

**Quels sont selon vous les prochains défis de la Direction Générale des douanes?**

Investir davantage dans la transparence, lutter contre la corruption, renforcer les capacités de nos agents et mener les réformes pour améliorer la productivité de nos services de douane. En effet, si nous voulons faire du port de Conakry un port compétitif, pour desservir notre pays et les pays voisins, nous avons intérêt à améliorer la qualité de nos prestations douanières.

C'est dire à que nos services de douanes doivent persévérer dans les réformes, car la hausse durable des recettes publiques va de paire avec la qualité de nos prestations, l'accroissement de la productivité et la conjugaison de nos efforts avec les autres services publics. ■

# La dynamique de performance croissante et de défis toujours plus grands à relever



> Colonel Toumany SANGARÉ  
Directeur Général des douanes

□ J'ai été nommé depuis mai 2011 Directeur général des Douanes par le Président de la République, Chef de l'État, Professeur Alpha Condé. A cette occasion, il a également érigé la Direction nationale des Douanes en direction générale des Douanes. Dès lors, nous nous engageons dans une ère de réforme et de modernisation.

**P**ar cet acte fort, le Président de la République mettait ainsi la Direction générale des douanes de Guinée au même rang que les autres Directions générales. D'emblée, nous nous sommes engagés dans la restructuration, mettant en place certains services de contrôle et de suivi. Nous avons mis fin à certains avantages indus qui étaient accordés à quelques opérateurs qui avaient la possibilité à l'époque d'aller se faire exonérer au niveau, soit de la présidence soit des hauts cadres qui avaient une influence sur la douane.

Tous ses avantages ont été supprimés. Nous avons lutté sans relâche contre les exonérations ad-hoc et la contrebande, vérifié les opérations d'exportation et d'importation, sécurisé la chaîne logistique du commerce international, initié la mise en œuvre de toutes les fonctionnalités du système informatique.

Aujourd'hui toute la procédure de dédouanement des marchandises en Guinée est presque informatisée.

Plus que jamais, la douane guinéenne est aujourd'hui une administration au service de la Nation. Les soldats de l'économie se sont ainsi mobilisés dans l'accomplissement du devoir régalién des douanes.

En dépit du fléau qui a frappé notre pays par l'épidémie d'Ebola, qui a, nous le savons freiné l'élan de reprise économique impulsé par le Président de la République, Professeur Alpha Condé, n'épargnant pas l'administration douanière, nous avons combattu sans relâche.

En dépit, de toutes ces contingences et des difficultés d'ordre opérationnel, les soldats de l'économie, que nous sommes, sont restés et restent sur la ligne de front et pour le développement économique.

Nous sommes ainsi parvenus à relever des défis improbables en obtenant des performances exceptionnelles dans un contexte éminemment difficile. Elles témoignent de notre engagement sans faille, de la parfaite cohésion

que nous avons su créer avec nos partenaires, qu'ils soient privés ou publics mais aussi avec l'ensemble du personnel des douanes.

Nous ne nous arrêterons pas en chemin. D'autres défis sont à relever, toujours plus importants au fil des ans et notamment en 2016, la réalisation des objectifs imposés par la loi des finances.

Avec l'appui indéfectible de notre gouvernement et des autorités, nous intensifions ainsi nos actions fondamentales. Construction de l'école des douanes, et des logements sociaux, lutte contre la fraude, acquisition d'équipement de pointe, adaptation du cadre juridique, poursuivre des réformes de modernisation, formation des hommes et des femmes, redynamisation de la communication, renforcement de la coopération et du partenariat, toutes ces missions nous sont dévolues. Nous les assumerons.

Nous avons inauguré une ère nouvelle. Elle ne fait que commencer. ■

## LES DOUANES GUINEENNES : un passé, un présent, un avenir

### 1 - UN PEU D'ÉTYMOLOGIE

Le mot apparaît dès 1281. Il est ainsi attesté en 1281 sous la forme *dohanne* avec pour signification « édifice où sont perçus les droits d'entrée et de sortie des marchandises » d'après les archives angevines de Naples. En 1441, il apparaît sous la forme *doana* « droits d'entrée et de sortie des marchandises ». Le mot est ainsi emprunté au latin médiéval de Sicile *doana*, *dovana*, attesté depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et qui donne l'italien moderne *dogana*, emprunté à l'arabe vulgaire *\*duwān*, altération de l'arabe *dīwān*, emprunt du persan دیوان, *dīwān* (« douane », « divan »).

Ainsi, le substantif féminin "douane" désigne t'il douane l'administration chargée de percevoir à la frontière des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises et de veiller à ce que les importations ou les exportations prohibées n'aient pas lieu. Il définit aussi le lieu, l'édifice où la douane est établie.

Le substantif se décline en adjectif, verbe ou expression : douanier, dédouaner, taxe de douane, droit de douane.

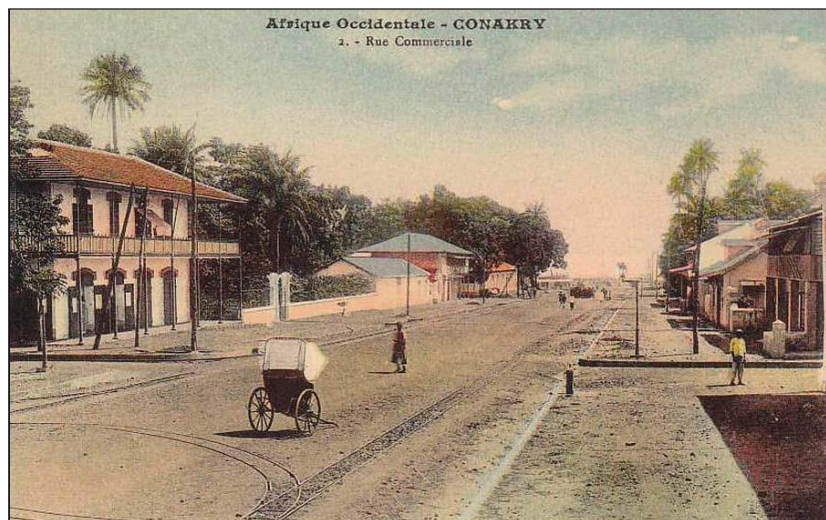
### 2- DE L'HISTOIRE DES DOUANES AU TRAVERS DES SIÈCLES ET DU MONDE

Sur tous les continents, dès l'antiquité, naît la volonté des puissants, qu'ils soient rois ou grands propriétaires de terres fertiles d'acquérir des produits, venant d'horizons lointains. C'est ainsi que se développa le commerce à travers les continents, les mers, les déserts et les savanes.

Dès lors, les États qu'ils soient africains, arabes, asiatiques, ou européens, ont taxé les marchandises franchissant leurs frontières. À l'importation, ces impôts répondent pour l'essentiel à une préoccu-



CONAKRY (GUINÉE FRANÇAISE)



Afrique Occidentale - CONAKRY  
2. - Rue Commerciale

pation fiscale, celle de remplir des caisses publiques. Les exportations sont contrôlées par des prohibitions visant à garantir l'approvisionnement du marché national en denrées indispensables.

Tous les empires, tous les pays ont souvent leur propre fonctionnement, avant que ne naisse le 26 janvier 1953 le Conseil de coopération douanière (CCD), qui tient sa session inaugurale en présence de ses 17 Membres fondateurs. Puis le nombre de Membres n'a de cesse de s'accroître, couvrant désormais toutes les régions du monde. En

1994, le CCD adopte sa dénomination actuelle d'Organisation mondiale des douanes. Aujourd'hui, l'ensemble des Membres de l'OMD assurent à eux seuls les contrôles douaniers sur plus de 98 % du commerce international.

### Histoire de la douane Guinéenne : Reconnaître le passé pour mieux construire le futur

« Un peuple sans histoire, est un monde sans âme » Alain Focac, Journaliste. Et pour renchérir on n'est en droit d'affirmer qu'une « administration sans his-





toire est une organisation sans âme ». Durant l'administration coloniale, la douane fédérale de l'Afrique-Occidentale française (AOF) avait sa direction à Dakar au Sénégal. En Guinée, c'est la capitainerie de Mamou qui faisait office d'antenne locale de la douane fédérale de l'AOF.

L'histoire nous enseigne que la Douane Guinéenne a été créée par Décret n° 002/ PRG/DU 4 octobre 1958 au lendemain de l'indépendance à travers le poste de Secrétariat d'Etat aux Finances chargé des Douanes et du Trésor. Le premier qui occupa ce poste fut,

Monsieur Baldé Ousmane.

Une semaine après, le premier Directeur General des Douanes de la Guinée indépendante a été nommé en la personne de Monsieur Diané Ibrahima le 13 octobre 1958.

Depuis cette date l'administration des Douanes Guinéennes a connu successivement à sa tête les directeurs généraux et nationaux ci - après :

**Des faits et événements majeurs méritent d'être cités dans l'histoire de notre**

#### administration :

- L'informatisation des procédures dédouanement, 1993
- La création d'une mutuelle baptisée : "KOUMBA Kissi Keita", 2008
- L'uniformisation du personnel des Douanes en un corps unique d'agents paramilitaires, 2010
- L'érection de la direction nationale en direction générale des Douanes, 2011
- La signature du statut particulier des Douanes, 2011
- La restructuration des services centrés et déconcentrés de la DG, 2012
- Lancement officiel des travaux de construction de l'Ecole Nationale des Douanes, 2012
- La décision de la mise en œuvre du TEC de la CEDEAO à partir de Janvier 2015, 2013
- L'adoption du Code des Douanes en 2015

### 3- VISION et VALEURS

#### VISION

L'administration des douanes guinéenne est une administration performante et transparente, entièrement dédiée au service du développement de la Nation reconnue pour sa capacité à répondre efficacement à l'attente des usages, du gouvernement, de la population et de son personnel.

#### VALEURS

Travail - Intégrité - Discipline

### Textes de références

Vu - la Constitution ;

Vu - la Loi L /2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu - le Décret D/2010.007.PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu - les Décrets N° D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres ;

Vu - Les nécessités de service

Ministère du Budget

### Quelques mots sur l'avenir...

Réformes en cours ou à venir :

- Dématérialisation du dédouanement : moins d'impression, numérisation, traitement des opérations en ligne jusqu'au paiement des droits de douanes
- La mise en œuvre d'une culture de contrôle basée sur les renseignements et les renseignements publics
- La mise Politique de gestion des de RH basée sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

## Recettes douanières guinéennes : la dynamique de croissance

Lors de la conférence annuelle des douanes, en février 2016, le Ministre du budget, le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, indiquait pour l'exercice 2016 à la Direction générale des douanes, des prévisions des recettes de 5.731.735 milliards de franc auxquels s'ajoute les 30% promis. Au vue des résultats obtenus au fil des ans par l'administration des douanes guinéennes, il est fort à parier que cet objectif, qui n'est autre qu'un nouveau défi à relever par l'administration des douanes, et constitue un facteur déterminant dans la réalisation de nos divers programmes de développement sera relevé.

Depuis 2011, les recettes des Douanes guinéennes n'ont une de cesse de croître à un rythme soutenu, dépassant de façon systématique les prévisions initiales.

### De la Direction nationale à la Direction Générale des douanes.

En 2011, le Président de la République, le Pr Alpha Condé érige la Direction nationale en direction générale des Douanes. Il marque l'ère des réformes, positionnant la Direction générale des douanes de Guinée au même niveau que les autres Directions générales. D'emblée, l'administration des douanes commence sa restructuration, pour un maximum d'efficacité, avec à sa tête, le Colonel Toumany Sangaré. De 1 643 milliards en 2010 les recettes sont passées à 4 626 milliards en 2014. Entre 2010 et 2014, les recettes douanières ont ainsi triplé.

### Les conséquences de la crise sanitaire liée au virus Ebola

Puis l'épidémie hémorragique à virus Ebola survenue en décembre 2013, est venue impacter négativement la mobilisation des recettes douanières par le ralentissement des activités économiques, la fermeture des frontières terrestres par certains pays voisins et la suspension des vols de certaines compagnies etc....

En 2014, d'ores et déjà les résultats sont ainsi légèrement inférieures aux prévisions et pour la première fois en

2015, la douane guinéenne enregistre une baisse de ses recettes qui passent de Au regard de ces contingences et difficultés, la question s'est d'emblée posée de savoir si les douanes guinéennes pourraient elles atteindre des objectifs budgétaires 2015.

D'emblée, la réalisation de 5 194 milliards de francs guinéens en 2015 soit 15 % d'accroissement comparé aux objectifs semblait compromise. Pourtant, à la date du 30 Septembre 2015 1 3 439 milliards sur une prévision à date de 3 871 milliards étaient réalisés soit un taux de réalisation de 88%. Mais la fin de la pandémie annoncée en Décembre 2015 a tardé à aller de paire avec l'amélioration des conditions sociales, économiques et politiques.

Pourtant, il est dans les chiffres, même revus à la baisse, un vrai défi que l'année 2015 relève pourtant en Guinée, témoignage, s'il en est des perfor-

mances remarquables accomplies par la douane nationale, depuis 2011 marquant l'avènement de la 3ème République, durant laquelle, avant la crise sanitaire, la dynamique des recettes mobilisées est de s'accroître passant du simple au quadruple.

### La poursuite des réformes et de la modernisation

En 2016, les recettes douanières ont encore diminué par rapport à 2015, passant de 4 581 551 013 à 4 387 590 350, mais la reprise semble présente. Pour la première fois, depuis 2014, les réalisations évaluées à 4 387 590 350 GNF dépassent à nouveau les prévisions qui s'élevaient à 4 244 724 671. Si la crise sanitaire a violemment impacté le contexte socio-économique guinéen, la modernisation en cours de cette administration guinéenne lui a permis d'affronter les éléments et de reprendre très rapidement sa dynamique première. ■

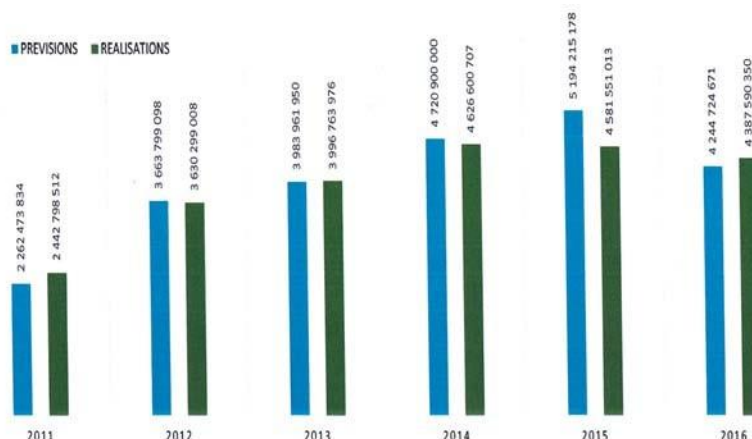


TABLEAU DE SUIVI DES RECETTES DOUANIERES

DE JANVIER 2011 AU 30 SEPTEMBRE 2016 (en milliers de GNF)

PERIODES	PREVISIONS	REALISATIONS
<b>2011</b>	<b>2 262 473 834</b>	<b>2 442 798 512</b>
<b>2012</b>	<b>3 663 799 098</b>	<b>3 630 299 008</b>
<b>2013</b>	<b>3 983 961 950</b>	<b>3 996 763 976</b>
<b>2014</b>	<b>4 720 900 000</b>	<b>4 626 600 707</b>
<b>2015</b>	<b>5 194 215 178</b>	<b>4 581 551 013</b>
<b>(au 30 Sept) 2016</b>	<b>4 244 724 671</b>	<b>4 387 590 350</b>

# Conférence annuelle des douanes 2016 : Performances des "soldats de l'économie" et nouveaux défis

La Conférence annuelle des douanes est aujourd'hui devenue une tradition, qui réunit chaque année les cadres des douanes Guinéennes.



Les objectifs de cette rencontre annuelle et les résultats attendus sont clairs. Il s'agit de faire une analyse critique des actions engagées durant l'exercice écoulé, afin d'envisager toutes les mesures d'amélioration susceptibles d'accroître leur rendement et performances futures.

Ainsi les 17, 18 et 19 février 2016, les soldats de l'économie s'étaient donnés rendez-vous à l'hôtel Mariador Palace, sous l'autorité du Directeur Général des douanes, le général de brigade, Toumany Sangare.

Placée sous la haute présidence de son excellence, le Ministre du Budget le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, entourée de ses principaux

cadres, la cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de son Excellence le Chef d'état major des armées le Général Traoré.

Lors de l'ouverture des travaux, le général de brigade et Directeur Général des Douanes, Toumany Sangare n'a pas manqué dès son allocution d'ouverture d'exprimer toute son admiration et sa gratitude à l'encontre du Chef de l'Etat, le Professeur Alpha Condé, qui a su ouvrir l'ère de la modernisation et d'une efficacité croissante pour les douanes, comme en témoigne la concrétisation d'importants projets. Par la même occasion, il a ainsi déclaré : « Vous voudrez lui transmettre mes sincères remerciements et la profonde gratitude du personnel douanier pour sa

constante sollicitude envers l'administration des Douanes », citant notamment : « La poursuite des travaux de construction de l'Ecole Nationale des Douanes à Kènèndé dans Dubréka et la mise en place du programme d'appui à la réforme des finances publiques dans sa composante douane ».

Parallèlement, il ne manquait pas de mettre en avant la forte mobilisation du corps douanier autour de ses missions et défis, tels que la mobilisation des recettes budgétaires, la promotion de l'espace économique, la lutte contre la fraude et la criminalité transfrontalière, la protection des populations au plan de la santé et de la sécurité et la facilitation du commerce licite international."

De son côté, lors de son allocution d'ouverture, le Ministre du Budget, le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya, n'a pas occulté les difficultés consécutives à la crise sanitaire due à la maladie hémorragique à virus Ebola, dont le pays vient à peine de sortir, précisant néanmoins qu'avec la fin de la pandémie et le retour des investisseurs l'année 2016 s'annonçait plus positive.

Il ne manquait pas d'inviter le corps des douanes à se mobiliser afin d'accroître et de sécuriser les recettes publiques, tout en mettant en exergue les avancées importantes des douanes dans un contexte pourtant éminemment difficile, ayant entravé certaines actions du plan 2015. Il citait ainsi les défis relevés tels que la poursuite des travaux de migration de



sydonia++ vers sydonia word entré en application au niveau du Bureau de l'Aéroport, le site pilote, l'intégration du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO dans le système informatique douanier, la poursuite des Travaux de construction des bureaux de douane au niveau des postes frontaliers de Sambailo, Kandika, Kourémalé et Diécké, la construction de l'aire de dédouanement au Bureau des douanes de Sambailo, la formation commune de

base des nouveaux fonctionnaires suivie de leur formation initiale professionnelle, le démarrage du Programme d'Appui à la Reforme des Finances Publiques (PARFIP) - volet Douane. Pour l'exercice 2016, il a rappelé l'engagement de la Direction Générale des Douanes à atteindre des prévisions de recettes de 5.731, 735 milliards de GNF, facteur déterminant dans la réalisation de nos divers programmes de développement.

Au fil de ces trois journées de conférence, les dirigeants et cadres de l'Administration des douanes, sont de fait venus témoigner de leur mobilisation sans faille, propre à la réalisation des objectifs inscrits dans le plan d'action 2016.

A l'issue de ces assises, le projet élaboré par le Comité de Réforme et de Modernisation de la douane, comportant 21 objectifs et 47 actions réparties en 5 axes stratégiques était adopté.

Un accent particulier était mis sur le développement des technologies de l'information et de la communication, conformément au slogan 2016 de l'OMD : « La Douane numérique : pour un engagement progressif ».

Ainsi, ces journées apportèrent-elles le témoignage que les douanes guinéennes sont plus que jamais engagés dans la voie de la modernisation, appelée à accompagner de façon croissante le processus de changement prôné par son Excellence, le Professeur Alpha Condé. ■



# Deuxième rencontre bilatérale entre les Administrations des Douanes du Mali et de la Guinée

**«La coopération douanière au cœur des réformes et de la modernisation de nos administrations» Ainsi s'ouvrait le 11 août 2016 à Conakry, sous cet intitulé, hautement symbolique, la rencontre bilatérale entre les administrations des douanes de la République du Mali et de la Guinée, dont la délégation de dix membres était conduite par le Directeur général des Douanes du Mali.**

En 2011, avait lieu une première rencontre entre les Administrations des Douanes du Mali et de la Guinée. La coopération douanière entre les deux pays s'ouvrait à une ère nouvelle.

Ces secondes journées d'échanges d'août 2016, s'inscrivent ainsi dans la poursuite du processus déjà entamé en Décembre 2011. Sur deux jours, les participants ont ainsi échangé longuement sur les préoccupations des deux états, avec pour objectif le développement et la consolidation d'une coopération déjà efficiente.

Le Ministre du Budget en personne le Docteur Mohamed Lamine Doumbouya a ouvert les travaux de ces deux journées.

D'emblée, il a insisté sur la nécessaire modernisation des administrations douanières. De fait, les deux pays ont tout deux du affronter ces grandes difficultés et fléaux que constituent la guerre au Mali et la crise sanitaire consécutive au virus EBOLA en Guinée.

Faciliter les échanges commerciaux entre les deux états, renforcer les liens de coopération entre les deux pays, telles étaient les missions fondamentales de cette nouvelle rencontre.

Ainsi, face à la montée en puissance de l'insécurité, au ralentissement de la croissance, le Ministre n'a eu de cesse d'insister sur l'indispensable engagement des deux états dans la promotion de l'intégration Economique sous régionale et la coopération bilatérale, rappelant au passage, l'engagement permanent de la Guinée aux côtés du Mali dans le combat contre les ennemis de la paix.

Le Directeur Général des Douanes de la République de Guinée, le Général Toumany Sangaré, a quant à lui insisté sur la nécessité pour les deux administrations douanières respectives de définir des tâches et missions concrètes à mener dans l'optique d'une coopération efficiente. Son homologue malien, Modibo Kané Kéita mettait quant à lui en avant l'importance de concilier les législations des deux administrations douanières dans cette coopération.

Ponctuées d'échanges fructueux, retours d'expériences entre les instances représentatives des douanes des deux états, ces journées furent l'occasion de faire le point sur les avancées d'ores et déjà obtenues depuis 2011, en dépit des difficultés rencon-

trées, telles la terrible crise sanitaire guinéenne et la menace terroriste au Mali.

De fait, si la coopération bilatérale entre les douanes guinéennes et maliennes visent naturellement à améliorer les échanges commerciaux, il procède de travailler sur la création d'un contexte qui leur soit favorable.

Ainsi, en ces journées d'août 2016, les administrations des douanes de la République du Mali et de la Guinée finalisaient-elles les travaux entamés en 2011 mais interrompus par les événements tragiques. Il n'est point de thématique, qui n'ait été abordée.

Particulièrement riche, ces deux jours aboutissaient en outre à quinze recommandations essentielles, visant à réunir et construire tous les facteurs à mêmes de parfaire la coopération entre les Administrations des Douanes du Mali et de la Guinée, qu'il s'agisse des domaines informatiques, structurels ou humains.

La rencontre reconnaissait en outre la nécessité d'appliquer les dispositions de la CEDEAO relatives à la limitation des points de contrôle.



Parallèlement, concernant le point spécifique des échanges d'informations, des mesures étaient prises à plusieurs niveaux, les deux Administrations étant notamment invitées à utiliser les outils et instruments de l'OMD afin de lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme. A cet égard, le Directeur de l'informatique et de la statistique de la Direction Générale des Douanes du Mali démontrait la nécessité de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers.

Sa proposition de s'inspirer des standards du PACIR (Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale), fut validée par l'ensemble de l'assemblée.

La question de l'implantation d'une représentation des douanes du Mali au Port de Conakry a elle aussi, fait l'objet d'échanges fructueux en raison de son caractère d'urgence.

A l'issue de ces journées, pas moins de deux protocoles d'accord étaient actés.

Le Protocole d'Accord d'Assistance Administrative Mutuelle en matière douanière entre les deux Administrations, présenté par la partie Guinéenne fut ainsi adopté et signé par les deux Directeurs Généraux. Il officialise et permet l'échange d'informations, de renseignements précieux dans la lutte contre les criminalités transfrontalières,

la fraude douanière et plus largement aussi le terrorisme, de mener en ce sens des actions mutuelles concertées et coordonnées.

De fait, la Guinée, avec 800 hommes à Kidal dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, est, elle aussi largement impliquée dans ce combat tout autant que dans celui contre la circulation des armes, le trafic de la drogue, source d'ailleurs potentielle du financement du terrorisme.

Parallèlement, la facilitation des échanges commerciaux entre les deux pays a bien évidemment été au cœur des débats. Comme le soulignait le Directeur général des Douanes du Mali, Modibo Kane Kéita, le port de Conakry, qui a subi une impressionnante modernisation, en est un véritable atout.

Situé à quelques 800 kilomètres de Bamako, lorsque l'on sait que les autres ports sont distants de plus de 200 kilomètres supplémentaires, cette proximité géographique stratégique est une opportunité, propre à développer les activités commerciales sur le corridor Conakry-Bamako.

Plus encore, son extension, l'installation de portiques permettant de faciliter et de fluidifier le débarquement des conteneurs, des marchandises, sa mise en conformité aux normes de sécurité ne fait plus aujourd'hui redouter aux opérateurs économiques la perte

de leurs marchandises au port. Les infrastructures et leur développement, le désenclavement, l'ouverture sur l'extérieur sont de fait autant de facteurs essentiels au développement des échanges commerciaux, sur lesquels les deux parties n'ont eu de cesse d'évoquer les points forts et les améliorations indispensables.

Un deuxième Protocole, concernant quant à lui, la mise en œuvre du Transit Routier Inter-Etats (TRIE) de marchandises était d'ailleurs lui aussi été adopté par les experts et signé par les deux Directeurs Généraux.

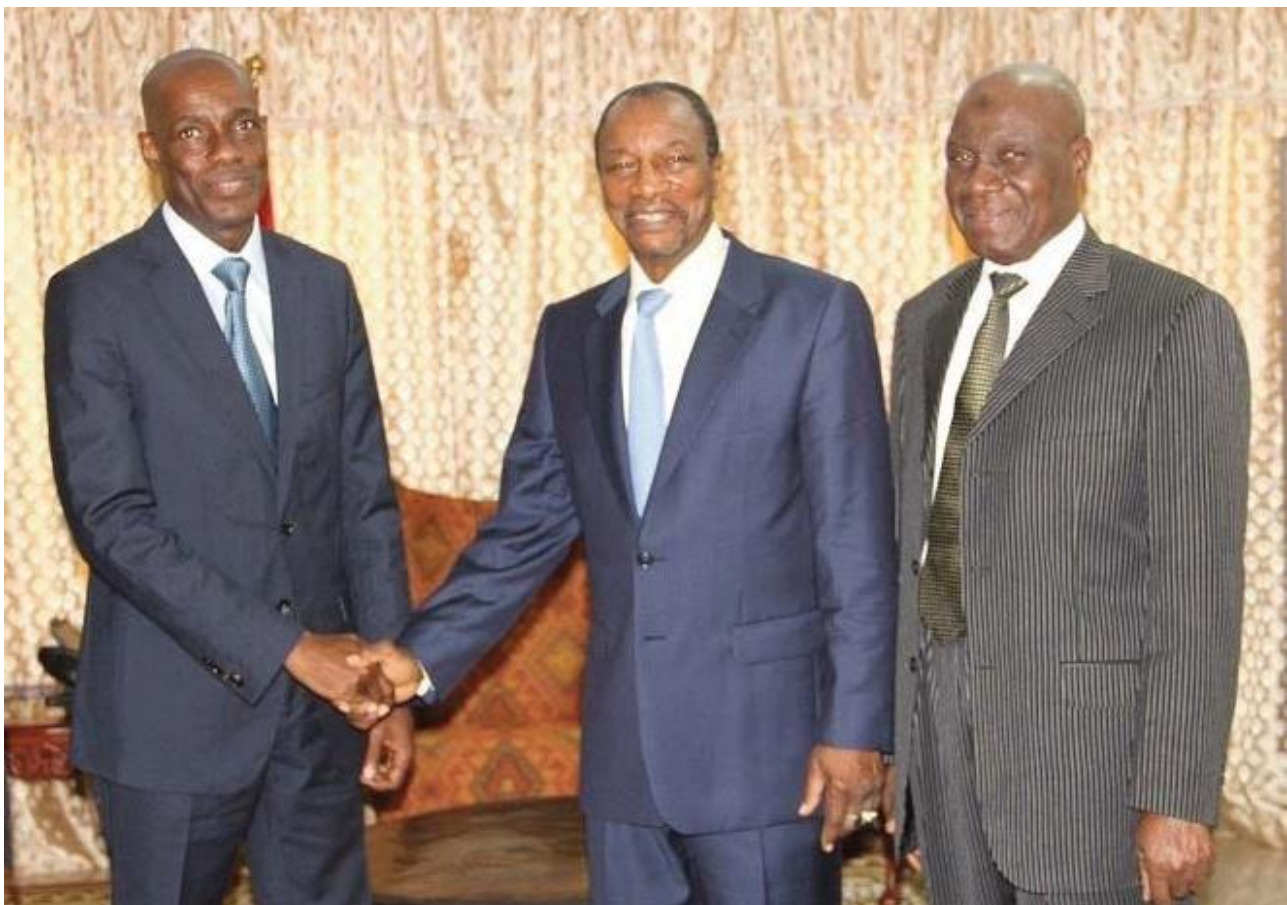
Parallèlement, le directeur général de la Douane guinéenne appelait à ce égard que l'ambition des deux gouvernements et chefs d'Etat était la création d'un chemin de fer reliant Conakry et Bamako.

Ainsi, à l'issue de cette deuxième rencontre, d'ores et déjà, de nombreux projets se concrétisaient tandis que de nouveaux défis étaient lancés. L'assemblée leur assurait une continuité avec l'organisation d'une réunion du Comité des experts informaticiens en juin 2017 et de la troisième rencontre bilatérale à Bamako en Septembre 2017.

Aujourd'hui, les échanges se métamorphosent en actes. La troisième rencontre bilatérale inscrite à l'agenda 2017, s'annonce prometteuse. ■

## La coopération entre les administrations douanières de la Guinée, du Liberia et de la Sierra Léone

Le 9 juin 2016, les administrations douanières de la Guinée et du Liberia se rencontraient à Conakry afin d'élaborer un Protocole d'Accord de coopération et d'assistance mutuelle en matière douanière entre la République de Guinée, la République du Libéria et de Sierra Léone.



Conduite par son Directeur Général des Douanes, Monsieur SAA Saamoi accompagné de Monsieur Mohamed BERETE, responsable du contrôle et de la lutte contre la fraude, la délégation de l'administration des douanes de la République du Liberia a été reçue par le Directeur General Adjoint des Douanes de la République de Guinée,

le Colonel Oubou Zézé GUILAVOGUI, assisté du Chef du Service Communication et Relations Publiques, le Lieutenant Colonel Pévé Touré ainsi que de son chargé de mission, le Lieutenant Colonel Mohamed Sylla.

Se réjouissant tout d'abord de la présence de la délégation libérienne qui a

répondu à l'invitation de son Directeur Général des Douanes Général de brigade Toumany SANGARE empêché car en mission, et les remerciant au nom du Président de la République, Chef de l'Etat ainsi que du Ministre du Budget et de son Directeur Général, le Directeur Général Adjoint des Douanes a cependant regretté l'absence de la délégation



de l'administration des douanes de la République de Sierra Leone, qui était également invitée à cette rencontre tripartite conformément aux recommandations du Secrétariat de l'OMD.

Par la suite, il a précisé le contexte de cette réunion, qui incarne la réponse immédiate à l'une des recommandations de la première conférence des donateurs de la région de l'Organisation Mondiale des Douanes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMD-AOC) tenue à Yaoundé au Cameroun du 6 au 9 juillet 2015.

De fait, à l'issue de cette conférence le Secrétariat de l'OMD en collaboration avec la Vice présidence de la région a adressé un courrier aux trois administrations des pays victimes de l' Epidémie à virus Ebola, invitant ces trois pays à la tenue d'une réunion, dont l'objectif était l'expression commune de leurs besoins prioritaires post crise.

L'objet visé est l'élaboration d'un projet pilote choisi par les trois administrations, qui se doit d'être trans-

mis au secrétariat de l'OMD pour validation.

En effet, ce projet a fait l'objet d'une présentation par le Secrétariat de l'OMD à la deuxième conférence des donateurs au mois de juillet 2016.

Avant de passer la parole au Directeur Général des Douanes du Liberia, le Directeur Général Adjoint des Douanes de Guinée, n'a pas manqué d'évoquer auprès des experts quelques pistes de réflexion portant notamment sur la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme, la circulation des armes légères, le grand banditisme, la facilitation des échanges transfrontaliers, le transit international, l'exportation et la réexportation, les échanges d'information dans le cadre, la coopération d'assistance mutuelle administrative, et l'interconnexion des systèmes d'informations douanières.

Monsieur SAA Saamoi, Directeur Général des Douanes du Liberia, prenant ensuite la parole, non sans avoir auparavant remercié les autorités douanières de Guinée, et à travers elles, les

plus hautes autorités du pays, a témoigné de son vif intérêt pour les points cités par le Directeur Général Adjoint des Douanes, qui orientaient dès lors les travaux des experts à venir au cours de cette rencontre.

Il n'a pas manqué en outre de préciser que le document issu de cette rencontre serait accepté par l'administration des douanes de la Sierra Leone auquel le Directeur Général, avait d'ores et déjà donné son approbation en amont.

Monsieur SAA Saamoi a en outre rappeler les points essentiels de cette mission, qui vise à renforcer la coopération entre les trois Etats, poursuivre et renforcer la lutte contre la fraude, le terrorisme et la criminalité transfrontalière ainsi que la facilitation du commerce, la sécurisation du transit international et l'interconnexion des systèmes d'informations douanières entre eux.

A l'issue de cette journée, les experts sont parvenus à la rédaction d'un accord cadre de coopération entre les trois Etats qui s'articulera sur les volets suivant : la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme, la circulation des armes légères, le grand banditisme, la facilitation des échanges, et l'interconnexion des systèmes d'informations douanières entre les trois administrations.

Ils ont fait le choix d'un projet d'interconnexion, véritable réponse véritable aux nécessaires échanges d'information, à la sécurisation et la facilitation du commerce ainsi qu'à l'accroissement des recettes douanières.

Ainsi, un Protocole d'Accord de coopération et d'assistance mutuelle en matière douanière entre la République de Guinée, la République du Libéria et de Sierra Leone, était établi, mettant notamment en exergue des points essentiels pour leurs populations. ■

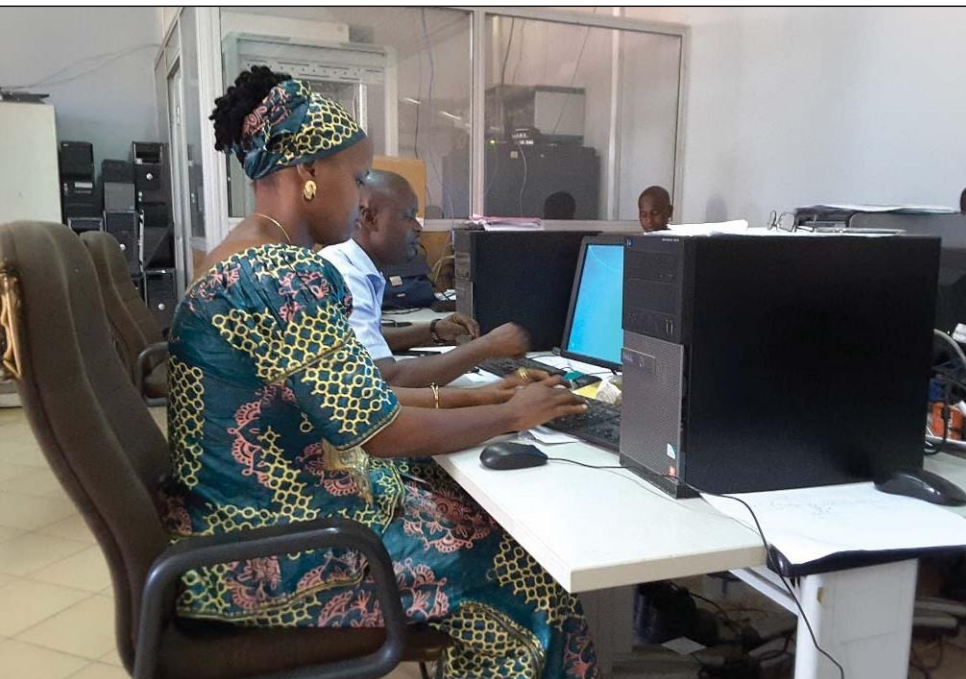




> LT. COL. M. SYLLA

## le projet madao : un appui important dans la modernisation des douanes guineennes

Depuis le lancement de son programme de réforme et de modernisation, l'administration des douanes guinéennes a réalisé d'importantes actions avec le soutien du Gouvernement et des partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et la BAD.



C'est pour renforcer ce programme que l'Organisation Mondiale des Douanes(OMD) a décidé d'apporter à la Douane guinéenne un appui national dans le cadre du projet de Modernisation des Administrations Douanières de l'Afrique de l'Ouest(MADAO).

Cette décision répond à une demande de la Direction Générale des Douanes pour le renforcement de ses capacités en matière d'engagement des parties prenantes dans les domaines de la lutte contre la fraude, du partenariat avec le

secteur privé et de la facilitation des échanges.

C'est dans ce contexte que deux experts de l'OMD ont conduit une mission de formulation à Conakry du 20 au 24 septembre 2016.

Au cours de cette mission, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les acteurs impliqués dans la lutte contre la fraude et la facilitation des échanges. Plusieurs partenaires ont été ainsi rencontrés tels que l'Office Cen-

tral de lutte Anti Drogue, la Gendarmerie, la Police de l'air et des frontières, la Chambre de Commerce, le Port Autonome de Conakry, le Bureau Veritas, etc

A cette occasion, le Ministre du Budget a évoqué certaines priorités du Gouvernement, à savoir la lutte contre la fraude et le positionnement commercial et logistique de la Guinée dans la sous région.

La mission est la première étape dans la mise en œuvre du projet MADAO en Guinée.

Ce projet a trois composantes(gestion des ressources humaines, engagement des parties prenantes et mobilisation des ressources) et deux niveaux d'intervention( ateliers nationaux et appui national).

Il traduit la volonté de l'OMD d'appuyer les efforts de modernisation des administrations douanières de l'Afrique de l'Ouest et permettra la douane guinéenne d'acquérir le nCEN qui est une base de données sur la fraude, ainsi que des formations.

Il contribuera aussi à la mise en place de comités consultatifs, à la révision ou la création de protocoles d'accord avec les partenaires engagés dans les efforts de lutte contre la fraude, etc. ■



> JOSÉ SANGENIS

Chef de Mission du PARFIP Composante Douanes

# Un point d'étape sur le déroulement du Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques - Composante Douanes

**L'Union européenne, en accord avec le Ministère de l'Economie et des Finances de Guinée a décidé d'initier un nouveau programme de soutien aux réformes dans le domaine des Finances Publiques qui viendra consolider les interventions déjà initiées et répondre aux nouveaux enjeux de modernisation dans le cadre du dixième FED. Ce programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFIP) comprend un volet Douanes qui a débuté au mois de mars 2015 et doit s'achever en mars 2018.**

L'objectif général du PARFIP – Composante Douanes en République de Guinée est d'inscrire progressivement cette administration dans le cadre des standards d'une administration moderne, ouverte sur son environnement et capable de remplir pleinement ses missions. Les objectifs du PARFIP composante douanes porte sur plusieurs volets qui sont les suivants :

## Amélioration de la Gestion des ressources Humaines.

Le préalable à tout effort de modernisation consiste à renforcer les capacités en matière de Ressources Humaines et de Formation Professionnelle, Conformément aux attentes la Douane dispose aujourd'hui d'une vision fiable de ses emplois, compétences et effectifs suite à l'élaboration du référentiel, à la conduite

du recensement et à la mise à la disposition de la base de données du personnel. Par ailleurs, les besoins de la DGD en termes d'effectifs, d'emplois et de compétences prospectifs ont été définis et revus avec le comité de réforme.

Désormais la Douane dispose des outils nécessaires à la mise en place d'une politique de GRH en vue d'évoluer d'une gestion principalement administrative vers une gestion d'avantage prévisionnelle à plus forte « valeur ajoutée RH ».

## Mise en œuvre d'une Division Renseignement Analyse de Risques et Orientation des Contrôles (DRAROC).

L'administration des douanes, un des maillons essentiels de l'économie Guinéenne est appelée de par ses missions fiscales et économiques entre autres, à encadrer les activités commerciales en constante évolution du fait de la mondialisation.

Ce développement accéléré des échanges commerciaux s'accompagne le plus souvent de celui des courants de fraudes et de la délinquance transfrontalière rendant plus difficile le contrôle



douanier, notamment dans le cadre de la montée en puissance des menaces liées au terrorisme.

C'est dans cette perspective, et dans le but de se doter des outils nécessaires pour accompagner et faire prospérer le commerce licite par l'éradication de toutes formes de fraudes et de délinquance transfrontalières, qu'une Division Renseignement Analyse de Risques et Orientation des Contrôles est en cours d'opérationnalisation.

Cette structure située à la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières permettra de :

- Réduire toutes les entraves qui minent la libre circulation des personnes et des biens le long des grands axes et dans les ports;
- Rendre fluide le trafic des marchandises aux frontières, à l'intérieur du pays et sur les grands corridors en direction des pays frontaliers;
- Réduire les coûts liés aux transports de ces biens en éliminant les tracasseries de toute nature et surtout accélérer les procédures douanières dans les bureaux frontières;
- Établir les critères et repérer les cibles les plus performants en matière de sélectivité;
- Maîtriser les techniques d'élaboration des critères de sélectivité et leur mise en œuvre.
- Mieux lutter contre les grands trafics sur la base du renseignement et l'orientation des contrôles.

La recherche de l'équilibre entre la facilitation des échanges et le contrôle douanier constitue un impératif pour hisser l'administration des douanes Guinéennes au niveau des standards internationaux, à ce titre, la Division du Renseignement Analyse de Risques et Orientation des Contrôles qui devrait être opérationnelle dès la fin de l'année 2016 contribuera de façon décisive à cette évolution.



### Mise en œuvre au sein de l'Inspection Générale d'un service de contrôle Interne et d'Audit

La Douane guinéenne doit améliorer l'efficacité de son processus de contrôle administratif interne et être en capacité d'évaluer le degré d'atteinte de ses objectifs (recettes, lutte contre la fraude, facilitation, performance des agents) en estimant, par une approche d'organisation systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

A cet effet, une mission d'évaluation a permis de définir une feuille de route pour doter la Direction Générale d'un service de contrôle Interne et d'audit. Les actions à mettre en œuvre dès le début de l'année 2017, sont les suivantes :

- Mettre en place une nouvelle organisation de l'Inspection Générale intégrant le contrôle Interne et l'Audit Interne
- Établir une instruction cadre relative à l'audit interne et au contrôle interne
- Affecter à l'Inspection Générale des personnels sélectionnés bénéficiant de formations spécialisées

- Mettre en place des outils adaptés permettant l'exercice des missions de contrôle interne
- Impliquer l'ensemble des services de la Direction Générale dans la mise en œuvre du contrôle interne
- Mettre en place le service d'audit en phase d'achèvement des travaux

### Moderniser la Surveillance Douanière

La douane intervient dans un contexte mondial de diversification et de forte croissance des flux commerciaux, de montée en puissance de la criminalité transnationale et des trafics en tous genres.

L'adaptation à ces évolutions nécessite une professionnalisation des métiers douaniers pour plus d'efficacité face aux nouveaux défis.

Dans ce contexte la branche de la surveillance apanage des brigadiers des douanes, constitue un métier à part entière et en pleine évolution.

L'image désuète du brigadier des douanes souvent simple auxiliaire des agents des bureaux est obsolète, la mission du Brigadier nécessite des qualités et un savoir-faire bien particulier.



Le cœur du métier de Brigadier est la lutte contre la fraude et les grands trafics.

Pour combattre efficacement des réseaux de trafiquants dotés de moyens de plus en plus puissants et sophistiqués et rivalisant d'ingéniosité pour introduire de funestes marchandises sur le territoire Guinéen, le service des brigades des douanes doit conduire des évolutions visant à moderniser ses méthodes de travail, optimiser ses moyens humains et matériels et repenser à l'organisation de ses dispositifs.

Dès le début 2017 dans le cadre du PARFIP, des actions seront entreprises pour mener à bien ces évolutions. Ainsi une action dite « Pilote » visant à mettre en place une unité de surveillance à Mamou, carrefour de nombreux axes routiers devrait débuter dès 2017.

Cette action aura pour objectif principal de former les agents, et de définir un cadre organisationnel moderne (coordination et pilotage des contrôles en étroite collaboration avec la DRAROC, révision des rythmes de travail, recentrage des activités vers le cœur de métier etc...).

### Amélioration des conditions matérielles d'exercice

Dans le cadre du PARFIP deux appels d'offres sont mis en œuvre, le premier d'un montant de 3 milliards de GNF a permis de doter les services sur lesquels porte les actions en mobilier, véhicules et motos. Et dans un bref délai, un lot en équipement informatique devrait compléter les dotations.

Le deuxième appel d'offres, d'un montant avoisinant les 6 milliards de FNG est en cours d'exécution et devrait entrer dans une phase de réalisation en fin d'année 2016. Cet appel d'offres a pour objet la refonte du réseau informatique, téléphonique et électrique de la Direction Générale des Douanes et comporte les activités suivantes :

- Interconnexion par fibre optique du bureau de Douane de l'aéroport à la Direction Générale des Douanes guinéennes
- Fourniture, installation à la DSI d'une solution de sécurisation des accès réseaux LAN/WAN dans le cadre du lancement de SydoniaWorld
- Interconnexion par Faisceaux Hertzien IP/MPLS des bureaux de dé-

douanement de Kamsar, Kourémalé, Pamelap et Sambailo à la Direction générale des Douanes de Conakry

- Fourniture et installation d'une unité de stockage en masse (SAN) dans le Datacenter et une copie sur le Backup (Baie de Disques)
- Fourniture et installation d'une solution antivirus centralisée à la Direction Générale des Douanes guinéennes
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction des Services Informatiques de la Douane Guinéenne en développement de logiciels en Oracle et Apex
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Direction des Services Informatiques de la Douane guinéenne en sécurité réseaux informatiques
- Réaménagement et fourniture d'une solution de sécurisation du Datacenter de la Douane Guinéenne
- Aménagement d'un site de réplication distant du datacenter ■



> COLONEL KARINKA CONDE

Directeur de la Législation, de la Règlementation et des Relations Internationales  
Président du Comité de Reforme et de Modernisation Douanières

# Les réformes et la modernisation des douanes guinéennes ainsi que les perspectives

Depuis 2010, la Direction Générale des Douanes s'est engagée dans un vaste programme de réformes et de modernisation en vue d'apporter des solutions idoines aux problèmes organisationnels, juridiques, fonctionnels et opérationnels qui se posent à elle.

C'est ainsi que conformément à sa vision d'être une administration moderne, performante, transparente au service du développement de la nation, la Direction Générale des Douanes a élaboré un 1<sup>er</sup> plan stratégique 2010-2012 ; ensuite un 2<sup>ème</sup> Plan stratégique 2013-2017.

Cette démarche qui indique le chemin à parcourir par la Douane Guinéenne est fondée sur la fixation d'un certain nombre d'objectifs stratégiques qui cadrent avec ses principales missions et activités.

Le plan stratégique 2013-2017 se présente en cinq (5) axes stratégiques qui sont :

1. Améliorer le leadership et la gestion stratégique
2. optimiser la gestion des Ressources Humaines, matérielles et financières
3. adapter le cadre juridique (législation et réglementation) et renforcer la lutte contre la fraude
4. faciliter les procédures douanières et optimiser les technologies de l'information et de la communication
5. redynamiser la communication, la coopération et le partenariat avec l'extérieur

Chacun de ces axes stratégiques est assorti d'objectifs précis, d'actions à mener, de structures d'exécution, de

délais de réalisation, d'indicateurs de performances, de résultats attendus et de coûts prévisionnels.

Aussi, le plan stratégique est décliné en plans d'action annuels en vue d'un meilleur suivi et évaluation de sa mise en œuvre.

## A. REFORMES PRINCIPALES REALISEES ET EN COURS

### I. Au plan de l'amélioration du cadre institutionnel et du management stratégique

On peut citer entre autres :

- l'érection de la Direction Nationale des Douanes en Direction Générale pour lui conférer plus d'autonomie et de capacité opérationnelle ;
- la restructuration des services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Douanes par l'érection des Divisions en Directions Techniques, les Sections en Divisions et la création de deux (2) Directions Régionales à Conakry (Port et Centre) ;
- la création de nouveaux bureaux et l'extension de leurs compétences ;
- l'uniformisation du personnel en un corps unique d'agents paramilitaires ;
- l'adoption du Statut Particulier du personnel des Douanes et l'élaboration d'un code de conduite ;

- la mise en place des contrats de performances entre le département de tutelle et la Direction Générale des Douanes, et entre celle-ci et les Directions Régionales et Services Techniques en vue de mesurer la performance des services ;

- la création au sein de la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DRED) d'une nouvelle Division, dénommée *Division du Renseignement de l'Analyse du Risque et Orientation des Contrôles* (DRAROC) en vue de développer le renseignement et l'analyse de risque ;

2. En ce qui concerne l'optimisation de la Gestion des Ressources Humaines, infrastructurelles et matérielles, l'on peut noter essentiellement :

- le renforcement des capacités d'actions du service de la Gestion des Ressources Humaines et Formation en local et matériel appropriés ;
- la mise en place progressive de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, (la GPEC) avec le recensement exhaustif du personnel et l'établissement d'une base de données de gestion du personnel dans le cadre du PARFIP en cours ;
- la formation professionnelle initiale de plus de 500 agents et la formation militaire (commune de base) de 1000 agents dont 500 en cours ;

- la formation continue des cadres aussi bien en Guinée qu'à l'étranger dans les écoles spécialisées de douane ;
- la construction en cours d'une école des Douanes ;
- la construction et/ou réhabilitation de certaines infrastructures à usage de bureau à Conakry et à l'intérieur du pays avec aménagements des aires de déchargements des marchandises ;
- l'équipement du bloc administratif de la Direction Générale des Douanes par le budget national et le PARFIP ;
- la dotation du service de quelques véhicules de fonction et utilitaires

### 3. S'agissant de l'adaptation du cadre légal et règlementaire, et de la lutte contre la fraude

On peut retenir essentiellement :

- l'adoption d'un nouveau Code des Douanes adapté aux exigences de l'évolution du commerce international et aux normes et standards internationaux, en tenant compte de l'évolution des missions et des techniques douanières ;
- l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO suite à d'intenses activités d'uniformisation du Tarif National ;
- l'élaboration de certains textes d'application du Code des Douanes et la préparation des textes de mise en oeuvre du TEC ;
- la mise en service de nouveaux formulaires d'attestations d'exonération et de procédure de gestion des exonérations ;
- la signature des Protocoles d'Accord d'assistances administratives mutuelles en matière douanière avec certains pays voisins de la République de Guinée dont le Mali et le Sénégal ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une instruction cadre sur le renseignement en vue de lutter contre la fraude

### 4. Facilitations des procédures douanières et optimisation des technologies de l'information et de la communication

A ce niveau, l'on peut noter :

- le renforcement de l'informatisation complète de la chaîne de dédouanement avec le sydonia ++ (de la prise

- en charge des marchandises jusqu'à leur enlèvement) ;
- la migration du sydonia ++ au sydonia world dont le déploiement est fait au niveau de certains bureaux de Douane de Conakry (la dématérialisation du dédouanement ou le dédouanement sans papier) ;
- l'utilisation du scanner dans les opérations de contrôle physique ;
- l'expérimentation du tracking c'est-à-dire le suivi électronique du transit international ;
- la mise en place des documents et procédures simplifiés de dédouanement (enlèvements provisoires et soumissions de documents) ;
- la signature de Protocoles d'Accord avec certains Partenaires (Commissionnaires Agréés en Douane, Consignataires, Pétroliers Entreprises Industrielles et Commerciales) ;
- la mise en place d'un cadre légal de règlement de différents opposants la Douane aux Opérateurs Economiques

### 5. Au plan de la dynamisation de la communication, de la coopération et du partenariat avec l'extérieur, on peut indiquer entre autres :

- la création d'un site Web de la Douane ;
- l'adoption d'une stratégie de communication et d'un plan de communication du service ;
- la publication d'une revue annuelle des Douanes et des bulletins d'information ;
- l'institution de concertations périodiques entre la Douane et ses principaux partenaires

## B. LES PERSPECTIVES (PROCHAINES ETAPES)

Pour donner davantage une nouvelle impulsion au service, les efforts des réformes de la Direction Générale des Douanes porteront essentiellement à l'avenir sur :

- la poursuite de l'élaboration des projets de textes d'application du Code des Douanes et du TEC et leur vulgarisation ;
- la mise en place d'une structure de veille pour la diffusion la prise en

- compte et l'analyse des préoccupations des parties prenantes ;
- la poursuite de la mise en place effective de la GPEC en fonction des besoins de l'administration en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et la formation du personnel ;
- l'achèvement de la mise en place de la DRAROC afin de développer le renseignement et l'analyse du risque dans les opérations douanières ;
- la mise en oeuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges en rapport avec les autres partenaires ;
- la promotion des actions sociales culturelles et sportives au sein du service pour développer l'esprit et l'appartenance de corps ;
- la poursuite de la construction des infrastructures du service (école des Douanes, locaux servant de bureaux, etc.) ;
- la vulgarisation de l'utilisation des nouveaux outils de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;
- le renforcement de la gestion des exonérations douanières avec l'interconnexion informatique des cahiers de charges des attestations d'exonération et des déclarations en douane ;
- le déploiement du sydonia world dans le reste des Bureaux de Douane de Conakry ;
- la mise en place d'un processus évoluant vers le statut d'opérateur économiques agréé (OEA) ;
- le renforcement des capacités du service de la communication et des relations publiques en vue de développer davantage la communication interne et externe du service et de renforcer le partenariat Douane - Entreprise ;

Telles sont en substance, quelques unes des mesures de réformes réalisées ou envisagées par la Direction Générale des Douanes dans son plan de réforme et de modernisation dont la mise en oeuvre avec le soutien du Gouvernement permettra sans doute à l'administration des Douanes d'obtenir des résultats encore meilleurs pour les années à venir. ■



> LIEUTENANT-COLONEL IBRAHIMA BAH IZI

Chef de la Division Tarif, Valeur, Origine et Relations Internationales à la DLRI

## La Guinée vers l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO

### A quand la mise en œuvre du TEC en Guinée ?

Le TEC/CEDEAO dans sa version 2017 du Système Harmonisé (SH) compte 6129 lignes tarifaires dont :

- 98 lignes tarifaires à 0%,
- 2264 lignes tarifaires à 5%,
- 1412 lignes tarifaires à 10%,
- 2224 lignes tarifaires à 20%
- et 131 lignes tarifaires à 35% de Droit de Douane.

Cette structure qui diffère de celle du TARIF National où par exemple, la catégorie O qui couvre les biens sociaux essentiels compte 229 lignes tarifaires à 0% de Droit de Douane et n'avait pas de lignes tarifaires à 35% de Droit de Douane, démontre l'ampleur des changements entre les deux Tarifs. Cet état de fait peut expliquer les efforts à fournir chez certains quant à la compréhension de la pertinence de la mise en œuvre du TEC en GUINÉE.

Le Tarif des Douanes est un document juridique national qui indique pour chaque espèce de produit importé ou à exporter, les Droits et Taxes à percevoir pour le compte de l'État et/ou d'autres institutions publiques ou para publiques. Il est l'un des instruments légaux de travail du Douanier et du Commissionnaire en douane, en matière de dédouanement des marchandises.

Quant au TEC, c'est le document d'uniformisation des Droits de douane de porte entre les États membres de la communauté afin de garantir le même



niveau de traitement tarifaire aux produits importés de pays tiers.

L'un des principaux objectifs de la création de la CEDEAO dans son processus d'intégration des économies de ses États membres, est la mise en place d'un marché commun qui passe par l'Union Douanière dont l'instrument de matérialisation est le Tarif Extérieur Commun.

C'est donc à juste titre qu'il a été décidé par les Chefs d'État et de Gouvernement de procéder à la mise en œuvre effective du TEC à partir de janvier 2015. Aujourd'hui, son application est effective dans 9 États sur 15.

C'est l'occasion de rappeler que lors de la rencontre des Ministres des Finances des pays de la CEDEAO à Dakar en Août 2016, Madame Malado KABA, Ministre des Finances de la GUINÉE, à l'instar de ses Homologues des cinq autres pays qui n'ont pas commencé l'application du TEC, a pris l'engagement de le faire appliquer par son pays au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Pour respecter ce délai, le Comité National du TEC (CONATEC), créé suivant l'Arrêté N-910/MB/SGG/ du 07 avril 2016 et composé de représentants des services publics et privés, des opérateurs Économiques et de la société civile a élaboré une feuille de route dont

l'exécution correcte pourrait permettre de réussir la mise en application du TEC à partir de janvier 2017.

Le Comité National du TEC a pour mission entre autres :

- De procéder au ciblage des produits qui doivent être concernés par l'application de la Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et de les classer par ordre de priorité aux fins de pouvoir facilement actionner la mesure d'accompagnement dans les proportions requises ;
- De produire la version finale du Tarif Guinéen avec les normes du TEC/CEDEAO qui sera transmise à l'Assemblée Nationale ;
- De superviser tous les travaux préparatoires de la mise en œuvre du TEC ;
- D'évaluer l'impact du TEC sur les activités économiques et de proposer des mesures d'accompagnement appropriées et conformes aux réalités Guinéennes et
- D'organiser des séances d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes.

### Doit-on avoir peur du TEC ?

Il est évident que la mise en œuvre correcte du TEC par tous les pays de la CEDEAO va permettre l'augmentation du commerce intra-régional et des Investissements Directs Étrangers (IDE), favorisera l'accroissement du chiffre d'affaires grâce à un marché intérieur élargi, contribuera au renforcement des économies d'échelle grâce à l'élargissement des industries de la région et découragera la pratique de la contrebande favorisée par la disparité des Tarifs.

Cependant, force est de reconnaître que ce TEC suscite quelques inquiétudes quant au choc économique que son application pourrait entraîner au niveau des États membres.

La Commission de la CEDEAO est consciente de cette réalité et c'est pourquoi elle a prévu des mesures et



instruments d'accompagnement du TEC que sont : les mesures de sauvegarde, les mesures anti-dumping, les mesures compensatoires, le règlement sur les intrants frappés d'une taxe exceptionnellement élevée par rapport aux produits finis et les mesures complémentaires de protection.

Cette dernière mesure prévoit une Taxe d'Ajustement à l'Importation (TAI) et une Taxe Complémentaire de Protection (TCP) qui peuvent toutes deux, de façon alternative ou cumulative être utilisées durant une période transitoire qui s'étend jusqu'en fin 2019.

Chaque État membre peut actionner, au besoin et dans les limites de la réglementation, les mesures complémentaires de protection qui lui permettront, pour certains produits, de différer l'application du taux de Droit douane inscrit dans le TEC.

Le Tarif des Douanes est l'expression de la politique économique d'un pays. L'idéal serait aujourd'hui que les États membres se basent désormais sur la politique économique de la CEDEAO pour définir les leurs. Ainsi ils doivent programmer des réformes fiscale et douanière dont l'objectif sera de réduire

la dépendance vis-à-vis des recettes douanières. Car en ce qui concerne la CEDEAO, elle a élaboré actuellement un programme d'appui sur la réforme fiscale et douanière pouvant faciliter la réussite d'une transition fiscale dont le but est le démentiellement de la fiscalité de porte au profit de celle intérieure.

Chez les Opérateurs économiques, généralement, tout changement peut entraîner une baisse d'activité due à une réticence dont l'ampleur dépend du niveau de compréhension qu'ils ont des raisons du dit changement. C'est pourquoi une grande campagne d'information sensibilisation va appuyer la mise en œuvre du TEC en GUINÉE. Une première campagne initiée par la CEDEAO sur financement de l'Agence de Coopération Allemande GIZ a eu lieu avec comme public cible les Opérateurs Économiques, les Médias, les Parlementaires et la Société Civile.

Au regard de ce qui précède, on peut conclure qu'on a pas à avoir peur de la mise en œuvre du TEC en GUINÉE, surtout que tous les États membres qui ont commencé sa mise en œuvre affirment n'avoir enregistré ni pertes de recettes ni autre problème majeur. ■

*Point Focal TEC en GUINÉE*



# Détails sur le tarif extérieur commun de la CEDEAO

**En janvier 2015, la Direction générale des douanes de Guinée lançait une vaste campagne de sensibilisation sur le Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Débutant le 28 janvier par les médias, elle s'est ainsi étendue progressivement à l'Assemblée Nationale, aux opérateurs économiques et autres composantes de la société civile.**

## La dimension économique de la CEDEAO

La création de la CEDEAO, le 28 mai 1975 revêt d'emblée plusieurs missions. Elle est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif majeur est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine. Ses quinze Etats membres dont la Guinée, s'inscrivent dès lors dans une dynamique d'intégration régionale afin d'atteindre de l'objectif « CEDEAO des États ».

La dimension économique est ainsi indissociable de la CEDEAO, qui vise à un développement de ses territoires, dont ses populations seront directement bénéficiaires. L'harmonisation des instruments réglementant l'activité économique dans la sous-région, et les régimes fiscaux nationaux est par là-même un élément essentiel.

En ce sens, le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO répond à l'esprit du Traité révisé de la communauté, qui prévoit notamment la mise en place d'un marché commun à travers la libéralisation des échanges et l'adoption de ce Tarif extérieur commun. Le TEC vise aussi à favoriser l'augmentation du commerce intra-régional, la prévisibilité et la stabilité du commerce, et l'augmentation des investissements directs

étrangers. Il favorisera également un accroissement des chiffres d'affaires grâce à un marché intérieur élargi et à un renforcement des économies d'échelle grâce à l'élargissement des industries de la région.

## Création du Tarif extérieur commun (TEC)

Dans la perspective de l'établissement d'une union douanière, les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) ont convenu de la nécessité de mise en place d'un Tarif extérieur commun (Tec-Cedeao). Officiellement, il vise à protéger les industriels de l'espace de la CEDEAO contre les concurrences déloyales, à travers une union douanière.

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement adoptait ainsi au terme de sa 29<sup>ème</sup> session, par Décision A/Déc.17/01/06 du 12 janvier 2006, le Tarif extérieur commun pour les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (TEC CEDEAO), par l'extension du TEC de l'Union économique et monétaire ouest africaine (TEC UEMOA) à l'ensemble des Etats membres de la Communauté.

Dans les faits, il se compose d'une Nomenclature tarifaire et statistique (NTS) basée sur le Système harmonisé

de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'OMD adopté par la Communauté, ainsi que d'un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés.

Est introduit dans le tableau, le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS), le prélèvement communautaire de la Cedeao, la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et la taxe complémentaire de protection (TCP).

## Spécificités et évolutions

Le TEC se caractérise par la création, suivant l'acte additionnel N°A/SA.1/06/09 du 22 juin 2009, d'une 5<sup>ème</sup> bande tarifaire intitulée catégorie 4, qui concerne « Les biens spécifiques pour le développement économique ».

Cette 5<sup>ème</sup> catégorie s'ajoute aux quatre catégories du TEC de l'UEMOA qui était appliqué jusqu'au 31 décembre 2014. Donnant ainsi la structure du TEC CEDEAO qui comporte une nomenclature commune de 5 899 lignes, basée sur la version 2012 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), étendu à dix chiffres et un tableau des droits et taxes, applicables aux produits importés des pays tiers, comprenant le Droit de douane (DD), la Redevance statistique (RST) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PCC).

Ainsi, les produits de la catégorie 0, rangés dans la bande des "Biens sociaux essentiels" au nombre de 85 lignes tarifaires sont échangés sans droit de douane ; les produits de la catégorie 1 intitulée "Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques" au nombre de 2 146 lignes tarifaires doivent acquitter des droits de douane de 5 % ; pour la catégorie 2, à savoir "Les intrants et produits intermédiaires", 1 373 lignes tarifaires, le droit de douane est de 10 % ; la catégorie 3 ou "Biens de consommation finale", soit 2 165 lignes tarifaires, acquitte un droit de douane de 20 %. Et enfin la catégorie 4, à savoir "Les biens spécifiques pour le développement économique", 130 lignes tarifaires, soumis à un droit de douane de 35 %. La catégorie 4 couvre un certain nombre de produits jugés sensibles et des secteurs stratégiques.

Il s'agit, entre autres, des viandes et abats comestibles des animaux des espèces bovines, porcine et des volailles ; le Yoghourt et autres laits et crèmes ; les huiles raffinées d'arachide, de palme et de coton ; les saucisses, saucissons, conserves de viandes et d'abats ; les poudres de cacao, chocolats, confiseries et autres préparations alimentaires contenant du cacao ; les concentrés de tomate conditionnés pour la vente au détail ; les eaux minérales et eaux gazéifiées ; les savons de toilette, de ménage, produits et préparation tensioactifs, agents de surface organiques et les tissus de coton imprimés, dont le Wax. Les taux de la Rst et du Pcc, inscrits au Tec Cedeao sont respectivement fixés à 1 % et 0,5 %. Entrée en vigueur

Sa mise en œuvre fut ainsi effective dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest dès 2015.

De fait, la réussite de l'intégration ouest-africaine dépend de la création d'un marché commun à travers la libéralisation du commerce et l'adoption d'un Tarif extérieur commun. Le 15 décembre 2014 à Abuja, au Nigeria, lors



de leur 46ème session ordinaire, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont ainsi lancé la mise en œuvre du TEC, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015.

TAI et TCP, deux mesures spécifiques de protection

Afin de faire face à des effets négatifs, d'importantes mesures d'accompagnement ont été prises, telles que des mesures de défense commerciale, complémentaires de protection, ou encore d'accompagnement.

Le TEC CEDEAO est ainsi accompagné de deux mesures spécifiques de protection : la Taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et la Taxe complémentaire de protection (TCP) applicables aux marchandises importées des pays tiers. La TAI, applicable pendant cinq ans, est destinée à permettre aux États de faire face à une baisse de protection tarifaire enregistrée sur une ligne tarifaire suite à l'entrée en vigueur du TEC.

La TCP applicable sur une période qui varie de un à deux ans, permet aux États de faire face aux effets néfastes induits par une importation massive et incontrôlée ou par une baisse conséquente des prix de produits concurrents importés.

Au titre des mesures déjà adoptées, l'on dénombre plusieurs textes dont le règlement C/REG.3./06/13 déterminant la procédure applicable aux intrants taxés plus fortement que les

produits finis de la catégorie 0. Ce règlement prévoit d'une part, le régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif, à l'importation des intrants taxés plus fortement qui sont destinés à la fabrication des produits de la catégorie 0, et d'autre part l'exonération des droits et taxes et des intérêts de retard sur ces intrants en cas de mise à la consommation des produits finis.

Le règlement C/REG.2./06/13 relatif à la détermination de la valeur en douane des marchandises au sein de la Cedeao, basé sur l'accord de l'Omc relatif à l'évaluation en douane. Les autres mesures d'accompagnement envisagées sont entre autres, l'harmonisation des régimes douaniers, l'adoption du Code des douanes communautaires, l'harmonisation des exonérations fiscales et la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation, par la Commission, de l'application du Tec par les États membres.

### 9 États sur 15 appliquent le tarif extérieur commun

Le 15 août 2016, le commissaire de la Commission de la Cedeao chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation, Laouali Chaïbou à Dakar, au Sénégal, à l'ouverture de la 18<sup>e</sup> réunion du Comité conjoint Cedeao-Uémoa de gestion du tarif extérieur commun, indiquait que seuls 9 États membres appliquaient d'ores et déjà le TEC - CEDEAO, reconnaissant que cette situation se justifiait pour certains États



ayant connu des événements malheureux, appartenant désormais au passé. Pour sa part, le représentant du directeur de la Réglementation et de la Coopération internationale des douanes du Sénégal, Dominique Tine, ne manquait pas de rappeler à la Commission de l'institution régionale que l'une des recommandations de la 17<sup>e</sup> réunion du Comité conjoint CEDEAO-UEMOA de gestion du TEC, consistait à apporter un appui aux États membres éprouvant des difficultés dans la mise en application du tarif extérieur commun de la CEDEAO.

En ce sens, cette 18<sup>ème</sup> réunion fut justement l'occasion pour la Commission de travailler, de manière spécifique, avec les 6 États, n'appliquant pas encore le TEC. Elle devait permettre de lever les derniers obstacles afin que la mise en œuvre soit effective dans tous les États membres de la CEDEAO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par ailleurs, afin de mieux apprécier l'état de mise en œuvre du Tec, la Commission a dépêché des équipes de consultants dans les 15 États membres dans le but d'évaluer la situation et d'identifier les difficultés inhérentes à cette mise en œuvre.

### Vers l'Application du TEC en Guinée

Si l'entrée en vigueur de ce mécanisme devait avoir lieu en Guinée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle fait partie des pays que citait Laouali Chaïbou, qui, en proie à des événements malheureux ne purent le mettre en application dans les délais.

Ainsi, la crise consécutive à la fièvre hémorragique à virus Ebola en retarda l'échéance.

En janvier 2016, le Lieutenant-Colonel Ibrahima Bah Izi, chef de Division "Tarif, valeur, origine et relations internationales" à la direction des douanes, estimait cependant le processus "irréversible", d'autant qu'il procédait d'une volonté politique des chefs d'États de la communauté : «Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le TEC est en vigueur dans certains pays comme le Nigeria. Son application est obligatoire pour tous les pays de la CEDEAO. La Guinée ne peut pas ne pas le faire».

De fait, aujourd'hui, la Guinée entend combler son retard. Alors que des travaux d'informations avaient permis en amont à une centaine de douaniers et 30 transitaires d'assimiler les notions liées au Tarif extérieur commun, le 28 janvier 2016, débutait ainsi sur l'ensemble du territoire une vaste campagne de sensibilisation, fruit d'un travail préparatoire, document, qui devait être remis à l'Assemblée Nationale pour adoption.

Ainsi après les médias, cette opération s'est étendue à tous les opérateurs économiques et la société civile, puis s'est élargi à l'intérieur du pays afin de sensibiliser au maximum la population guinéenne. De fait, pour le Directeur Général de la douane, le Général de Brigade Toumany Sangaré, toutes les catégories socio-économiques gui-

néennes sont concernées, y compris les simples citoyens et doivent être informées de l'importance de cet instrument.

A l'occasion du lancement de cette opération de communication, il ne manquait pas de préciser que le TEC permettait à la CEDEAO d'avoir un même niveau de tarification sur les marchandises en provenance des pays tiers. «Il donne également des avantages permettant aux industriels de la région de grandir car les produits communautaires seront protégés par des mesures de sauvegardes».

Les axes privilégiés pour cette sensibilisation portent essentiellement sur les motivations du TEC, son éventuel impact ainsi que sur les instruments d'accompagnement en faveur des économies nationales. Les soldats de l'économie sont à pied d'œuvre pour convaincre tous les acteurs du bien fondé des mesures de sauvegarde, d'anti-dumping et de compensations contenues dans le document.

De fait, si l'ensemble des pays membres de la CEDEAO adoptent un TEC comme il est prévu de longue date, elle deviendra par là-même une Union douanière avec les droits et taxes communs, harmonisés et appliqués dans les quinze pays de l'espace.

**La Guinée et son administration douanière sont plus que jamais mobilisées. ■**



> JOSÉ SANGENIS

Assistant Technique PARFIP - Composante Douanes

## La douane au cœur de la lutte contre les trafics

**Jamais les soldats de l'économie n'ont aussi bien porté leur nom, tant leurs actions constituent désormais une guerre contre les menaces liées aux trafics en tous genres.**

### Le bilan des dernières saisies pour 2016 est éloquent :

Au mois de septembre 88 kg de Cocaïne étaient découverts, dissimulés dans un conteneur de sucre, en provenance du Brésil. Quand on sait que le prix de ce funeste produit se négocie à 400 000 francs guinéens le gramme sur le marché illicite, on mesurera l'impact que peut avoir un tel trafic sur l'économie et la démocratie d'un pays.

Toujours en septembre, 170kg de khat en provenance du Kenya étaient saisis au fret de l'aéroport, l'enquête démontrait l'existence d'un réseau établi en Guinée et redistribuant ce produit stupéfiant vers les Etats Unis.

En octobre, c'est 81 kg de chanvre indien dissimulés dans des futs en

provenance de Sierra Léone qui étaient découverts.

Quand on saura que 121 kg de Cocaïne avaient également été saisis en collaboration avec les services de l'office antidrogue au mois de juin dans un conteneur, que dans des périodes récentes les services douaniers avaient saisi d'importantes quantités de faux médicaments, d'espèces animales protégées (ailerons de requins, chevaux de mer) on mesurera l'ampleur des risques que ces trafics font peser.

Il est évident que la globalisation des échanges sert l'intérêt des trafiquants, et que désormais tous les pays sont sous l'empire de ces menaces. La Guinée ne fait malheureusement pas exception à cette tendance.

Plus inquiétant encore, une récente étude démontrait que la consommation de drogue se développait avec une ampleur inquiétante notamment auprès des jeunes populations en République de Guinée.

Face à ces constats alarmants, les Douanes Guinéennes et le service des Brigades en particulier sont à la croisée des chemins. A l'aune d'un monde de moins en moins cloisonné ou les grands échanges s'accroissent et les grands courants de fraude se développent, la Douane ne peut s'exonérer d'une réforme extrêmement volontariste. Les services de la Surveillance, et celui des enquêtes douanières doivent s'éloigner du «tout recette» pour recentrer leur action vers le cœur du métier que constitue la lutte contre la fraude.

C'est tout le sens de la réforme en cours, ainsi une Division du renseignement dépendant de la Direction des Enquêtes Douanières permettra de piloter et d'orienter l'action des services de la Surveillance à partir des grandes tendances de fraude, des vecteurs et des routes utilisées.

Cette division dotée de bases de données performantes et interconnectées (nCEN, cen COM), a pour vocation le recueil centralisé du Renseignement et son traitement. Placée



Saisie de Cocaïne dans un conteneur au port de Conakry.



Importante saisie de chanvre Indien en provenance de Sierra Leone

au cœur du dispositif elle permettra également la mise en place de plans de contrôles coordonnés à la fois au plan National et International.

Une cellule de Ciblage a été créée à l'aéroport de Conakry, toujours en phase de mise en œuvre elle devrait toutefois à terme permettre une amélioration de l'efficacité des contrôles. Enfin, une base avancée de la Surveillance Douanière implantée à Mamou doit également être rendue opérationnelle début 2017.

Cependant, pour faire face aux fléaux liés à la montée en puissance des grands trafics, la réforme doit se poursuivre, ainsi dans de proches échéances, il semble indispensable :

- De mettre en œuvre une filière de la Surveillance clairement identifiée ayant une action orientée vers la lutte contre la Fraude et la criminalité transfrontalière
- De mettre en place une formation professionnelle adaptée et spécialisée, de façon à ce que les agents de la Surveillance acquièrent le savoir-faire particulier en matière de techniques de contrôles modernes.
- De doter les services de la Surveillance des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions
- De procéder à un redéploiement des effectifs de la Surveillance de façon à ce que le maillage de sur-

veillance du territoire et des frontières soit plus efficient et que les contrôles répondent aux exigences de régionalisation des échanges. Ainsi, la recherche de l'équilibre entre la facilitation des échanges et l'efficacité des contrôle douaniers dans la lutte contre la fraude constituera un impératif pour hisser l'administration des douanes Guinéennes au niveau des standards internationaux.

- De mettre en place des mesures d'encouragement incitatives à l'exercice des métiers de la Surveillance Douanière.

La lutte contre les grands trafics et la criminalité organisée sur le territoire Guinéen doit constituer pour les services des Douanes de Guinée un des axes de travail prioritaire. Cette réorientation de l'action des services est indispensable, elle ne doit pas constituer comme c'est actuellement le cas, qu'un objectif accessoire à l'impérieuse nécessité de recouvrer des recettes.

En outre, l'inventivité des organisations de fraude, les moyens considérables dont elles disposent nécessitent également un changement de culture dans le domaine de l'exploitation du renseignement, de la coordination et l'inter complémentarité entre services de brigade, et de l'amélioration de la gestion de ces services, c'est ce que devrait permettre l'opérationnalisation de la Division du Renseignement et de l'Analyse de Risques accompagnée d'un plan de formation adapté.

L'enjeu est vital, car les fonds générés par ces grands trafics sont un facteur très invalidant et déstabilisant pour une économie fragile, et la démocratie.

Sans compter les menaces relatives à la santé et la sécurité de la population guinéenne, ainsi que la protection des espèces végétales et animales en voie de disparition. ■





> PAYARD MAOMY

Directeur de la surveillance douanière

## Direction de la surveillance douanière : des défis, des résultats et des ambitions

### Pouvez-vous me définir les missions de votre direction ?

Elle est l'une des composantes des cinq directions techniques de la Direction générale des douanes. Elle comprend trois divisions : la division de la coordination opérationnelle des Brigades, la Division Recherche et Intervention et la Division Affaires Contentieuses.

Depuis les journées de réflexion sur la réorganisation du dispositif de la surveillance douanière le 4, 5 et 6 février 2015, la Direction de la Surveillance Douanière se veut un modèle d'instrument efficace de recherche et de répression dans la lutte contre la fraude, les faux médicaments, les stupéfiants, la criminalité transfrontalière, le blanchiment des capitaux, le terrorisme et le trafic des armes.

Nos services de surveillance malgré leur sous équipement gardent l'ambition phare d'assurer de nuit comme de jour la surveillance de nos frontières terrestres, aériennes et surtout maritimes avec ses 310 Km des côtes pour endiguer leur perméabilité.

Les efforts non moins négligeables consentis ces dernières années ont permis d'effectuer de multiples saisies, qu'il s'agisse de stupéfiants, de pétrole, d'armes et munitions, d'espèces protégées ou encore de produits pharmaceutiques non conformes. Nous avons ainsi respectivement intercepté 350 Kg 500 de chanvre indien, 43 .606 litres de carburant, 62.500 cartouches de chasse de calibre, 51 Hippocampes de 500 g, 783 Kg de nageoires de requin, 222 cartons

de produits pharmaceutiques non conformes de 4.550 Kg, mais aussi 60 tonnes de fer à béton, et 134 tonnes de café.

### A quelles grandes fraudes majeures êtes-vous confronté ?

Comme vous pouvez le constater dans les saisies précédemment citées, nos services sont le plus souvent confrontés à l'importation et l'exportation des stupéfiants, au coulage pétrolier, au trafic d'armes et de munitions, à l'exportation et l'importation de produits pharmaceutiques non conformes mais aussi au trafic menaçant les espèces protégées.

### Quelles stratégies avez-vous initiées afin de vous déployer sur tous les fronts ?

Dans la perspective de mise en œuvre des recommandations issues de la réunion annuelle et des journées de réflexion sur la surveillance douanière, la Direction Générale est en train de délocaliser et d'installer dans la ville carrefour de Mamou la Division de Recherche et d'Intervention, qui relève de la Direction de la surveillance Douanière. De la même façon, elle définit les modalités de fonctionnement de cette unité en particulier dans ses relations avec les autres services de brigade régionale et préfectorale. Ses objectifs sont multiples. Il s'agit en premier lieu d'éviter la juxtaposition et la redondance des contrôles. Parallèlement, il procède du développement d'un renseignement fiable par des procédures sollicitant la circulation et l'exploitation rapide des mécanismes de fraude. De même, il est essentiel de recentrer l'action de la

Direction de la Surveillance Douanière sur les missions fondamentales de lutte contre la fraude des grands trafics et la criminalité transfrontalière.

Il est cependant indispensable de préciser qu'une relation fonctionnelle lie la Direction de la Surveillance Douanière et les Brigades de l'Aéroport, du Km36 et de la Brigade Maritime.

### Quels sont plus grandes victoires et vos grands défis à venir ?

Nos plus grandes victoires ont concerné l'ensemble de nos axes prioritaires. Ainsi, nous avons ainsi respectivement intercepté 350 Kg 500 de chanvre indien, 43 606 litres de carburant, 62.500 cartouches de chasse de calibre 12, 51 Hippocampes de 500 g, 783 Kg de nageoires de requin, 222 cartons de produits pharmaceutiques non conformes de 4.550 Kg, mais aussi 60 tonnes de fer à béton, et 134 tonnes de café.

Parallèlement, le défi majeur de la Direction de la Surveillance Douanière consiste à empêcher ou réduire tant que faire se peut, la fraude sous toutes ses formes, le trafic ou encore la contrebande, que ce soit au niveau de nos frontières terrestres, aériennes et maritimes.

Cependant, afin de relever ce grand défi tant attendu, plusieurs conditions doivent être réunies. Il s'agit ainsi du renforcement des capacités de personne, de la mise à disposition de moyens matériels adéquats ainsi que de la motivation du personnel. ■



> JOSÉ SANGENIS

Conseiller Technique PARFIP Composante Douanes

# La douane et la protection des espèces sauvages menacées de disparition

**Lors de leurs voyages à travers le monde, les touristes sont parfois tentés de rapporter un collier en ivoire, une carapace de tortue, des orchidées sauvages, un sac en peau de crocodile, voire un perroquet sauvage. Mais ces voyageurs mesurent-ils les conséquences d'un tel achat ?**



Peau de crocodile. Avec la Douane protégeons la planète.

Savez-vous que plus de 3 000 espèces animales, et 40 000 espèces végétales, risquent de disparaître de notre planète ?

Savez-vous que la deuxième cause de disparition des espèces sauvages (après la destruction de leurs habitats) est leur exploitation en vue du commerce local et international ?

Savez-vous que le chiffre d'affaires réalisé par le commerce illicite des espèces sauvages et parmi les plus élevés qui soit (après celui de la drogue) ?

Certes, il est rare qu'un animal vivant soit ramené de voyage, le plus souvent il s'agit d'articles fabriqués à partir d'espèces animales ou végétales.



La protection des espèces sauvages menacées de disparition est un problème planétaire, ainsi certains comportements à un endroit du monde peuvent avoir un effet négatif à des milliers de kilomètres : c'est « l'effet papillon ».

Par exemple, la disparition des rhinocéros en Afrique est due en grande partie à la consommation de cornes de rhinocéros par la population asiatique.

En effet, les asiatiques pensent qu'en prenant de la poudre de corne de rhinocéros ils seront les meilleurs amants du monde. En attribuant à la corne de rhinocéros un pouvoir sexuel énorme, ce produit se vend à prix d'or et les braconniers abattent sans discernement les rhinocéros pour alimenter le lucratif commerce.

Les touristes, les collectionneurs, les consommateurs participent de la sorte à l'appauvrissement du milieu naturel, en prenant de plus le risque de véhiculer les maladies dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques. Pour éviter que certaines espèces de la faune et de la flore sauvage ne disparaissent de la planète, la communauté internationale s'est mobilisée en adoptant des dispositions pour réglementer et contrôler le commerce international des espèces ou des produits qui en sont issus dans le cadre d'importation ou d'exportation. Ces dispositions fondent la **convention de Washington ou convention CITES** (Convention on International Trade in Endangered Species).

La convention de Washington a été adoptée le 3 mars 1973, et signée par la Guinée le 18 juillet 1994, puis ratifiée par la Guinée.

Cette convention, interdit ou impose des restrictions au commerce international des espèces animales et végétales, elle est en vigueur dans plus de 150 pays.

Les espèces animales et végétales sauvages sont classées en trois annexes, en fonction de la gravité des menaces d'extinction pesant sur elles.

Il s'agit d'espèces de la faune ou de la flore vivantes ou mortes ainsi qu'aux parties ou produits issus de ces

espèces. Comme par exemple : les plumes, coquillages, les bois (essences précieuses et rares), fourrures, peaux, ivoire, animaux naturalisés, etc.

**Les espèces figurant en annexe A ne peuvent pas faire, sauf dérogation, l'objet d'un commerce international** (importation, exportation, réexportation).

Quelques espèces inscrites à l'annexe A :

Les singes anthropoïdes, les lému-riens, le panda, les éléphants, les rhinocéros, les grands félins (guépard, léopard, tigre, etc.), certains crocodiles et lézards, les salamandres géantes, les cétacés, etc.

**Les espèces figurant en annexe B. Leur commerce est soumis à l'obtention d'autorisations spécifiques.**

Quelques espèces inscrites à l'annexe B :

Les singes, les félins, les loutres, les varans, les crocodiles, les tortues de terre et de rivière, les boïdés (boa, python etc.), les colibris, etc.

**Les espèces figurant en annexe C sont les espèces pour lesquelles des mesures de sauvegarde particulières, ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation, s'imposent. La douane de Guinée, est en charge d'appliquer les règles relatives à la convention de Washington. Ainsi, les**

personnes qui détiennent, transportent, importent, ou exportent des spécimens d'espèces protégées par la convention doivent être en mesure de justifier à tout moment de la régularité de l'opération. Dans le cas de non détention de ces justificatifs (permis CITES) les spécimens repris aux annexes entrent dans la catégorie des marchandises prohibées telles que définies par le code des douanes de Guinée.

En œuvrant ainsi pour la protection des espèces sauvages, la douane démontre l'importance de son action dans des domaines méconnus. Certaines constatations prouvent son efficacité c'est le cas notamment à l'aéroport de Conakry où plusieurs saisies d'hippocampes (ou chevaux de mer)

L'action de la Douane permettra de sauvegarder les plus beaux fleurons de la faune et de la flore guinéenne tel que le lamantin, les chimpanzés en Guinée forestière. ■



Un lamantin (*trichechus senegalensis*) dans une mangrove de Guinée



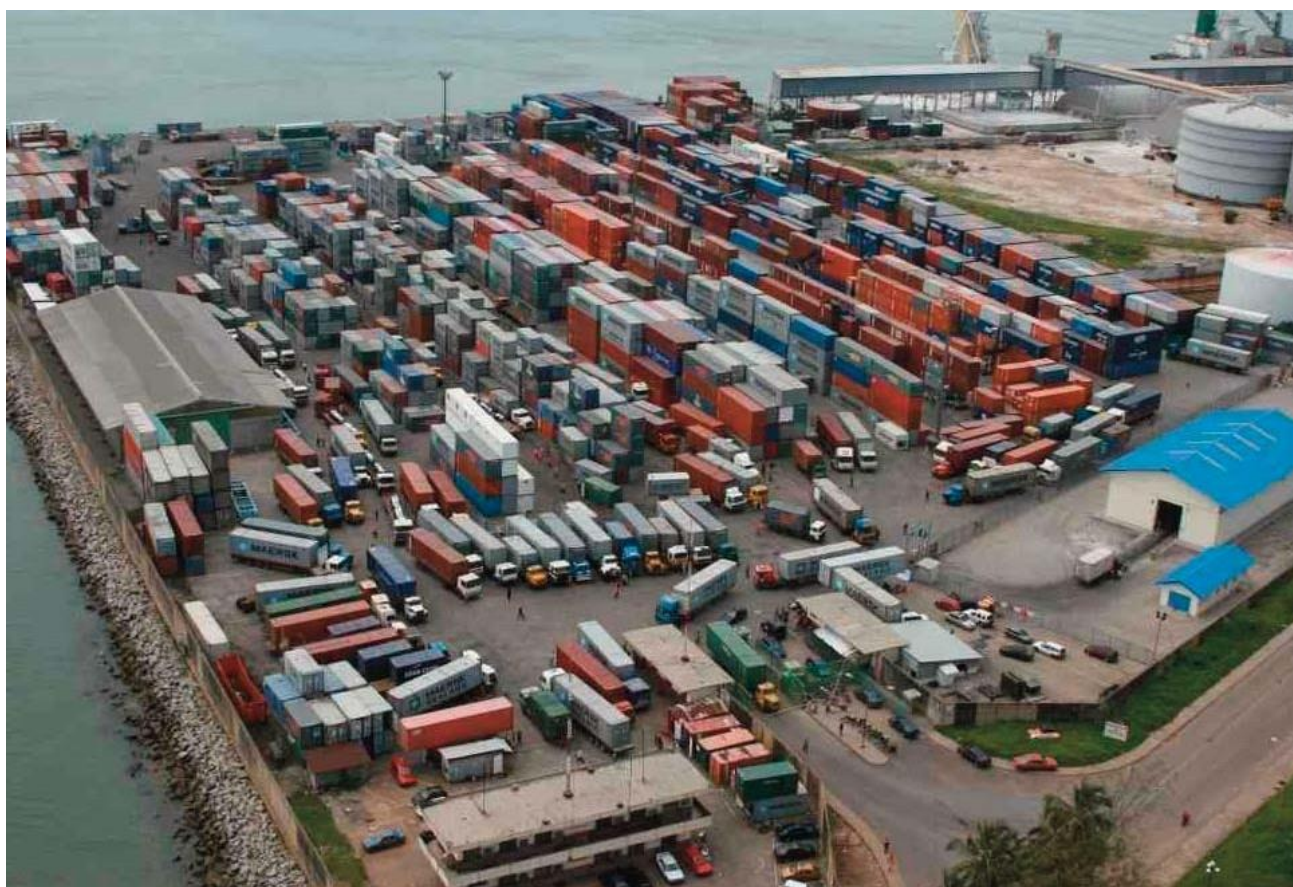




> MAMADY KABA

Lieutenant colonel des douanes, Directeur Régional Conakry-Port

## Direction régionale de Conakry Port : acteur majeur des recettes douanières



### Quelles sont les missions de la direction régionale de Conakry Port ?

Créée suivant l'arrêté N° 8144/MDB /CAB portant attribution et organisation de la Direction Générale des Douanes du 14 décembre 2011, la Direction Régionale de Conakry Port comprend :

- Des Services rattachés qui sont : le bureau Contrôle Différé, le Bureau Gestion des Manifestes, la Brigade de Surveillance de Conakry Port, la Division Comptabilité, la

Section Gestion du Travail Supplémentaire ;

- Des Bureaux de dédouanement qui sont : le Bureau Conakry Port, le Bureau des exportations, le Bureau du transit international, le Bureau du Vrac, le Bureau Minier, le Bureau Spécialisé pour le dédouanement des Véhicules, le Bureau Dépôt Centrale ;
- Des Brigades Spécialisées : Brigade Maritime, Brigade Terrestre, Brigade Transit International.

### Quelles sont vos attributions propres ?

Le Directeur Régional est notamment chargé :

- De gérer les Ressources Humaines, matérielles et financières de la Région de Conakry Port ;
- De s'assurer de la correcte exécution du service par les unités douanières citées plus haut sur lesquelles il exerce un contrôle hiérarchique direct ;

- De transmettre à unités les instructions de l'administration centrale et de s'assurer de leurs applications strictes, entières et exactes ;
- De veiller par ses initiatives et dans la limite de son pouvoir hiérarchique et réglementaire, à améliorer les performances des services placés sous son autorité.

### Quel est le bilan des activités de la direction régionale de Conakry Port pour l'exercice 2016 ?

En termes de résultats financiers, la prévision totale des recettes assignées à la Direction Régionale de Conakry Port pour les neuf premiers mois de 2016 s'élève à 1.962.345.174.718 GNF contre 1.756.069.733.000 GNF à la même période de l'année 2015.

La Direction de Conakry Port, a su réaliser au cours de ces mois un chiffre de 2.337.349.936.878 GNF en termes d'émissions et de 1.985.335.875.908 GNF au niveau des recouvrements, ce qui représente par rapport aux prévisions un taux de réalisation de 101%.

### Comment expliquez-vous ces bons résultats dans un contexte pourtant difficile ?

En dépit d'une conjoncture économique difficile liée à certaines réalités, les résultats financiers sont très positifs. Ils ont été obtenus grâce aux efforts conjugués de plusieurs facteurs :

- Les réformes engagées par la Direction Générale des Douanes avec l'appui du Département ;
- Le renforcement des contrôles douaniers,
- Les exportations de l'or brut des sociétés minières (SAG ; SMD) ainsi que celles de bauxite brute par la SMB (société Minière de Boké)



- L'intégration du secteur informel au programme de vérification des importations ;
- Le renforcement du partenariat entre le secteur privé et la direction régionale,
- En terme de l'exécution du service, la direction régionale de Conakry Port, appuyée par Direction Générale des Douanes a mené plusieurs actions au cours de ces neuf premiers mois. Nous nous sommes ainsi mobilisés autour du contrôle inopiné sur les activités des unités relevant de notre essor mais aussi autour de la lutte contre la fraude. Parallèlement, de multiples actions ont été conduites dans les domaines de la formation et la sensibilisation des cadres et agents sur la nécessité de cohésion et d'esprit d'équipe au sein de la corporation régionale, clé de toute réussite.

### Quelles sont aujourd'hui vos perspectives ?

Etant la cheville ouvrière des recettes douanières, la Direction Régionale de Conakry-Port, envisage de renforcer

une fois de plus les capacités stratégiques et opérationnelles de ses unités dans le cadre de la mobilisation effective du quota qui lui a été attribué lors de la conférence annuelle de la douane en février 2016.

Parallèlement, nous nous mobilisons autour de la lutte farouche contre la fraude sous toutes ses formes, qui constitue un frein au développement économique de la Guinée.

Enfin, nos actions portent aussi sur la sensibilisation et l'éthique de nos agents, afin d'optimiser la gestion du bien public ainsi que sur le développement du partenariat douane/ secteur privée d'ici à la fin de l'année 2016.

Le Directeur Régional, conscient des rôles de la douane dans la vie socio-économique de la nation toute entière, est tout à fait déterminé et engagé à appuyer l'effort de la Direction Générale des Douanes dans ses objectifs de modernisation, de réforme et de performance de l'Administration Douanière dans l'intérêt supérieur de tous les guinéens. ■



> SITAPHA KONDÉ

Lieutenant colonel, direction générale des douanes, service des ressources humaines

## Les ressources humaines au cœur de la stratégie de réforme et de modernisation des douanes

### Quel est le rôle des ressources humaines dans la modernisation des douanes ?

La Direction générale des douanes a placé les ressources humaines au centre de sa stratégie de réforme et de modernisation. Elle ambitionne de passer d'une gestion à vue du personnel à une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, basée sur les besoins réels de l'Administration. Ces objectifs impliquent la mise à disposition de moyens nécessaires au renforcement des capacités du service, condition

indispensable à une bonne gestion des ressources humaines.

Le projet d'appui à la réforme des finances publiques a donc octroyé une place de choix au renforcement des capacités en matière de ressources humaines et de formation professionnelle.

### Quels sont les résultats attendus ?

Le premier des trois résultats à atteindre dans le cadre de ce projet, est «les capacités dans les domaines des ressources humaines et de la formation

professionnelle sont renforcées» (résultat1). Ce résultat se situe au carrefour de toutes les actions à mener dans le cadre du programme. Afin d'accomplir les autres actions du programme, les capacités en matière de gestion de ressources humaines et de formation professionnelle doivent être considérablement renforcées. Ce renforcement constitue l'un des piliers du plan d'action 2015 de la douane guinéenne, qui exige, en son axe 2 d'«optimiser la gestion des ressources humaines, matérielle et financière» en :

- définissant une politique GRH conforme à la vision de modernisation;
- concevant et en mettant en œuvre une politique de formation du personnel ;
- améliorant le cadre de vie des agents

Les résultats concrets spécifiques attendus au titre de ce volet ressources humaines sont :

- 1.1- Les dossiers individuels des agents sont constitués, les informations consolidées et le fichier du personnel est créé ;
- 1.2- Les agents sont redéployés afin de résoudre le problème de déséquilibre entre Conakry et le reste du pays ;
- 1.3- Un projet de règle de gestion est élaboré ;
- 1.4- Les besoins en matière de formation sont identifiés et le programme élaboré





1.5- La salle de formation est opérationnelle

1.6- Les formateurs nationaux sont opérationnels

1.7 Les agents sont formés

### Quelles actions sont en cours dans le cadre du PARFIP ?

Dans le cadre du PARFIP, conformément aux attentes de la douane et en articulation avec son plan d'action, des travaux ont d'ores et déjà été lancés afin d'atteindre le résultat 1 du programme.

Des salles de formation sont déjà équipées et sont en cours d'opérationnalisation afin de doter le Service des Ressources humaines et formation professionnelle du matériel adéquat à l'exercice de leur mission.

L'objectif visé par le programme est de partager l'existant en matière en termes de ressources humaines, d'une part, et d'autre part, de disposer d'une vision claire de la cible afin de dimensionner les politiques de redéploiement et de formation au plus près des réalités de l'administration des douanes guinéenne.

Pour cela, la mission d'expertise confiée au Cabinet Deloitte dans le cadre de ce programme s'est appuyée sur les résultats du recensement des agents

des douanes qui s'est déroulé du 18 avril au 27 mai 2016.

Ce recensement a permis de disposer d'une vision réelle des effectifs de la douane et de constituer une base de données du personnel douanier, pour définir la politique de gestion des ressources humaines sur des bases objectives.

Nous avons recensé ainsi l'ensemble des agents évoluant effectivement au sein des Services centraux et des 8 huit Directions régionales. Il s'agissait de collecter et traiter les informations rela-

tives à l'emploi -type / poste occupé, à la carrière et à la formation continue.

Le recensement a été conduit à partir de la liste théorique des agents établie par chaque Direction.

Ainsi 2382 agents se sont présentés au recensement munis de tous les documents attestant de leur appartenance au corps des douaniers, soit 85% des agents listés initialement.

Les agents s'étant présentés sans les documents requis ou munis de documents inappropriés voire falsifiés ont été isolés sur une liste spécifique «agents listés non recensés 5» : ils sont au nombre de 106 et représentent 4% des agents listés.

307 agents listés ne se sont pas présentés, soit 11% des effectifs théoriques.

Enfin, 20 fonctionnaires non listés se sont présentés, et en l'absence de documents attestant de leur statut de douaniers, ont été référencés à part sur une liste, « agents non listés non recensés ».

Sur la base de ces informations recueillies auprès des 2382 agents recensés, Deloitte a effectué un diagnostic des emplois, compétences et effectifs, défini la cible en termes d'emploi et de compétences et a formulé des recommandations visant à l'atteinte des résultats. ■





> COLONEL MACKY AGREBI DIALLO  
Directeur régional Conakry Centre

## La formation militaire au cœur de la Direction Nationale des Douanes

Depuis le lancement de son programme de réforme et de modernisation, l'administration des douanes guinéennes a réalisé d'importantes actions avec le soutien du Gouvernement et des partenaires au développement, notamment l'Union Européenne et la BAD.



© Capitaine Fanta Bah, service GRIPA

Ainsi, en 2015, l'implication personnelle de son excellence le Professeur ALPHA CONDE Président de la République, commandant en chef des forces armées Guinéennes a permis de mettre à la disposition de la douane un budget qui a rendu possible la formation de 500 agents des douanes au centre d'instruction militaire du km 36, camp K'krumah.

En 2016, dans le cadre de la réforme des services de sécurité et de défense, cinq cents autres agents s'apprentent à suivre leur formation commune de base à compter du octobre dans les centres d'instruction du Camp Kwamé N'krumah du PK36 et du camp El hadj Oumar Tall de Labé

En 2017, un troisième groupe de cinq cents agents des douanes sera formé dans les centres de formation militaire. ■

### Comment s'organise le système hiérarchique à la Direction Générale des douanes ?

La Direction Nationale des Douanes a été érigée en par décret D/2011/152/PRG/SGG du 8 mai 2011 en Direction Générale des douanes.

Aux termes de ce décret le personnel de l'administration des douanes a été constitué en un cadre unique d'agents paramilitaires hiérarchisés comme suit :

- Le corps des officiers généraux
- Le corps des officiers supérieurs
- Le corps des officiers subalternes
- Le corps des sous officiers.

Ainsi à l'issue des concours de recrutement et probablement à leur titularisation et pendant leur stage probatoire auquel ils sont astreints, les agents des douanes reçoivent obligatoirement une formation militaire de six mois au moins.

### Quelles en sont aujourd'hui les perspectives ?

Dans la dynamique des nécessités fixées par le statut, la direction générale des douanes grâce au soutien du gouvernement et du président de la république a engagé un programme de formation de son personnel du fait de son astreinte au port de l'uniforme, des grades et des armes.



> COLONEL MAMADOU SAMOURA

Chef de garnison de la Direction Générale des Douanes

## La douane : une action civilo-militaire



### Comment définiriez vous votre action civilo-militaire de vos forces de défense et de sécurité?

Sur instruction des autorités, les douanes participent quatre fois par an à des opérations d'assainissement de plusieurs sites que sont :

- ▷ la grande mosquée Fayçal

- ▷ le cimetière principal Cameroun de Conakry
- ▷ le palais du peuple
- ▷ la cathédrale de Conakry
- ▷ le palais des nations
- ▷ l'intérieur et l'extérieur du palais de Séjhoutoureya
- ▷ les hôpitaux Donka et Ignace Deen
- ▷ l'espace rond-point 8 novembre
- ▷ le marché Madina
- ▷ les routes et la corniche nord et sud
- ▷ la cour de la direction des douanes et ses alentours tous les deux mois, soit six fois par an

Parallèlement, sur le plan social, nous organisons les cérémonies funèbres et

le transport des dépouilles jusqu'au cimetière.

Nous organisons aussi des exercices de défilés et y participons lors des fêtes et événements d'envergure nationale.

Nous coordonnons aussi les formations militaires et la bonne observation de la discipline au sein des troupes.

### Combien d'effectifs compose votre groupe?

Au sein de notre formation militaire, nous sommes aujourd'hui 1000 de nos jours mais prévoyons de grossir nos rangs jusqu'à 1250 l'année prochaine. ■



> **MAIMOUNA SIDIBÉ**

Lieutenant-Colonel, Chef de service des affaires sociales, culturelles et sportives de la douane et présidente de l'amicale des femmes douanières de Guinée

## Au cœur de l'action sociale dédiée au personnel des douanes

**Vous êtes Chef de service des affaires sociales, culturelles et sportives de la douane et présidente de l'amicale des femmes douanières de Guinée. Quelles sont vos principales missions ?**

Conformément au texte de la législation, nous avons pour mission d'organiser, d'animer, de suivre les activités sociales, culturelles et sportives de la douane.

**Comment s'organisent vos activités ?**

Comme on ne dispose pas de budget de fonctionnement, le service social a initié une procédure de collecte de fonds afin de permettre un fonctionnement efficace de notre service. Il s'agit d'une contribution de dix mille francs par personne et par mois, ce qui donne une source de financement stable, ainsi qu'un soutien financier complémentaire à la direction générale en cas d'événement.

Pour résumer, nos activités se décomposent en deux grandes parties : les activités sociales et les activités sportives et culturelles.

Dans le cadre de nos activités sociales, nous traitons deux types de cas. Nous distinguons ainsi celles qui concernent le soutien des cérémonies ou des incidents.

Nos activités concernent donc les baptêmes, décès, maladies, mariages ou encore pèlerinages. Ainsi, pour l'année 2016, nous avons déploré vingt-six cas de décès chez nos douaniers ou douanières, et quatre-vingt-cinq concernant leur famille.

Parallèlement, nous enregistrons un baptême par semaine. Il en est de même des maladies. Nous comptons deux mariages par mois en moyenne tandis que des pèlerinages ont lieu chaque année.

Les activités d'assistance aux catastrophes naturelles, concernent quant à elles les incendies en général et plus rarement les inondations. Nous avons ainsi enregistré six cas d'incendies en 2016.

**Qu'en est-il des activités sportives et culturelles ?**

Nous possédons une équipe de football masculin, une équipe d'athlétisme, deux équipes de handball, l'une masculine et l'autre féminine.

Nous organisons chaque année un tournoi de toutes disciplines et nous participons à des compétitions extérieures.

L'activité culturelle est quant à elle, l'une de nos perspectives à l'horizon 2017.

**Vous êtes aussi présidente de l'amicale des femmes douanières. Jouent-elles le même rôle que les hommes ?**

L'amicale des femmes est à dissocier de l'univers masculin, puisque dédiée et composée exclusivement de femmes douanières. Elle trouve son financement dans les cotisations des adhérents et a pour objectif principal d'assister ces dernières dans leurs différents problèmes sociaux, qu'ils soient ou non professionnels. ■

© Capitaine Fanta Bah, service GRPA



# Bref aperçu du programme de sécurité par l'OMD

**Le terrorisme, la prolifération d'armes et de matériels de destruction massive, le trafic d'armes de petit calibre et d'explosifs et le détournement illicite de marchandises à double usage représentent une grave menace, non seulement pour la sécurité et la sûreté des personnes, mais également pour le développement économique, la stabilité politique et la cohésion sociale des pays de l'ensemble de la planète.**

Les administrations des douanes jouent un rôle essentiel aux frontières internationales, contribuant aux efforts conjoints déployés par les gouvernements pour atténuer ces risques. La douane surveille les flux transfrontaliers de marchandises, de personnes et de moyens de transport pour vérifier qu'ils respectent les lois. Elle détecte et prévient le trafic de produits dangereux et de produits faisant l'objet de prohibitions et de restrictions.

Le Programme de l'OMO sur la sécurité consiste principalement à renforcer les capacités des administrations des douanes afin qu'elles puissent résoudre les problèmes de sécurité au niveau national a également pour objectif de faciliter la tâche de la communauté douanière internationale

pour qu'elle apporte une réponse mondiale à ces menaces.

Les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme de l'OMO sur la sécurité doivent aboutir une sécurité renforcée aux frontières en agissant dans quatre domaines stratégiques :

- Anticipation et définition de politiques
- Elaboration de guides et de bonnes pratiques sur les contrôles douaniers liés à la sécurité
- Coordination de programmes et d'opérations de lutte contre la fraude douanière liée à la sécurité
- Coopération internationale
- Technologie

• Assistance technique et renforcement des capacités.

Au niveau opérationnel, le Programme se compose de trois sous-programmes ou projets portant sur des produits ou initiatives spécifiques. Précurseurs chimiques destinés à la fabrication d'explosifs (Programme Global Shield), le projet d'Application des contrôles aux échanges de nature stratégique (ACES) et armes légères et de petit calibre. En dehors de ces projets particuliers, l'OMO travaille régulièrement avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour aider ses Membres à mieux se conformer aux obligations internationales stipulées dans les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et autres. ■





# La lutte contre la fraude selon l'OMD : Connaître les instruments et outils de l'OMD

**Le gros du travail quotidien des douanes se fait aux points de passage frontaliers et concerne, principalement, les flux quotidiens de marchandises et de voyages. L'OMD en est pleinement consciente et ses activités de contrôle et de lutte contre la fraude sont destinées à fournir des outils et des instruments concrets aux fonctionnaires douaniers de première ligne, pour leur permettre de remplir leurs fonctions avec efficacité.**

Les opérations visent à contrecarrer le commerce illicite, à identifier, arrêter et poursuivre les contrevenants. L'OMD apporte à ses Membres une assistance technique et une aide au renforcement des capacités, pour qu'ils puissent consolider leurs programmes de lutte contre la fraude nationaux et renforcer leur contribution aux opérations régionales et internationales de déstabilisation des groupes criminels transnationaux organisés, des contrebandiers et des organisations terroristes.

En étroite collaboration avec les Membres et le réseau des BRLR, l'OMD a coordonné et conduit des activités opérationnelles ciblant les domaines à haut risque en matière de lutte contre la fraude, à savoir l'affermissement du recouvrement des recettes, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la santé publique et la sûreté/les DPI, la sécurité et l'environnement.

La stratégie concernant la Douane au 21<sup>ème</sup> siècle appelle les administrations des douanes à mettre en œuvre des méthodes et techniques de travail modernes. Dans ce contexte, la douane doit être pourvue des outils nécessaires qui lui permettront de gérer effectivement les risques de la chaîne logistique et de faire respecter les lois et réglementations dans les cas de non-conformité. Les outils et

instruments qui améliorent les capacités en matière de gestion des risques, d'inspection, d'enquêtes et de techniques de lutte contre la fraude revêtent une importance fondamentale afin d'assurer une conformité au besoin par contrainte et un respect de la législation par les opérateurs et voyageurs en infraction.

A cet égard, l'OMD a, en étroite collaboration avec les Membres, mis au point une vaste panoplie d'instruments, outils et matériel d'orientation et des activités de coordination opérationnelle, ayant pour objectif d'appuyer toutes les mesures douanières de contrôle et de lutte contre la fraude.

Conformément à la nouvelle démarche suivie par l'OMD en matière de promotion et de développement continu de ses instruments, outils, programmes et activités de renforcement des capacités, le Dossier Contrôle et Lutte contre la fraude (DCLF) a été mis au point afin d'aider les Membres à traiter les domaines à haut risque en matière de lutte contre la fraude douanière.

## Le Concept DCLF

Le Concept DCLF reflète la démarche de l'OMD en matière d'assistance aux Membres dans le cadre de leurs activités de contrôle et de lutte contre la fraude destinées à traiter les

domaines à haut risque tout en mettant à leur disposition une compilation concise de la vaste gamme d'outils de contrôle et de lutte contre la fraude disponible à l'OMD.

Dans le cadre du Concept DCLF, quatre composantes clés sont mises en évidence, à savoir les outils, la technologie et l'infrastructure, les partenariats et les opérations, qui, toutes, s'articulent autour des cinq domaines à risque clés en matière de contrôle et de lutte contre la fraude douanière.

## Domaines à risque dans le cadre du contrôle et de la lutte contre la fraude douanière

En 2011, la Commission de politique générale de l'OMD a défini cinq grands domaines à risque dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière, à savoir : l'affermissement du recouvrement des recettes, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la santé publique et la sûreté/les DPI, la sécurité et l'environnement. Elle a chargé le Comité de la lutte contre la fraude de se concentrer sur ces domaines à risque clés et d'adopter, pour la douane, une stratégie prospective en matière de gestion des risques émergents ou évolutifs.

- Les risques en matière de **recettes** couvrent notamment les risques liés à des activités commerciales frauduleuses, telles que la sous-évaluation, l'utilisation abusive des règles

d'origine et des droits préférentiels, les classements erronés et le drawback. Appartiennent également à cette catégorie les pertes de recettes imputables à la contrebande de marchandises fortement taxées, dont le tabac, l'alcool et l'essence. La libéralisation du commerce et la multiplication des accords de libre-échange et des zones franches ont ajouté à la complexité du système commercial international. Les administrations des douanes sont tenues d'appliquer des politiques de gestion des risques et des stratégies de contrôle efficaces, pour atténuer les menaces qui entraveraient la perception juste et efficace des recettes et intensifierait la contrebande.

- Dans le contexte douanier, les risques en matière de **sécurité** trouvent souvent leur origine dans des phénomènes tels que le terrorisme, la prolifération des armes et du matériel de destruction massive, le trafic d'armes légères et d'explosifs, et le détournement illicite de marchandises à double usage. Les

douanes jouent un rôle essentiel dans l'effort général consenti par les gouvernements, pour prévenir le trafic de marchandises dangereuses et de marchandises faisant l'objet de restrictions ou qui constituent un risque potentiel pour la sécurité.

- Dans le contexte douanier, les risques en matière de **DPI, de santé publique et de sûreté**, proviennent des faux médicaments ou des contrefaçons de médicaments, d'autres produits contrefaits et piratés, d'articles de piètre qualité (composantes électriques et pièces détachées pour voitures et avions), de produits alimentaires avariés, etc.

Ces risques mettent gravement en danger la santé, la sécurité et le bien-être des consommateurs. L'OMD a mis en œuvre une stratégie qui repose sur une coopération accrue avec les détenteurs de droit, à des fins de sensibilisation et de renforcement de la capacité de détection par les techniques de ciblage.

- Le trafic de **stupéfiants** est une activité commerciale internationale illicite qui englobe la culture, la transformation, la distribution et la vente de substances qui tombent sous le coup de la législation concernant la prohibition des drogues que la législation sur les médicaments interdit. La douane joue un rôle moteur dans les efforts de coordination de la lutte contre le trafic transfrontalier de stupéfiants et de précurseurs et dans son éradication, par des méthodes de contrôle innovantes et grâce à la coordination d'opérations régionales et internationales d'interception.

- Dans le contexte douanier, les risques en matière de **environnement** proviennent du trafic transfrontalier illicite d'espèces menacées, de déchets dangereux et toxiques, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, du commerce illícite d'essences de bois indigènes ou protégées, etc. Ces activités menacent le développement durable et l'équilibre environnemental. ■



# Le programme Global shield

**Ces dernières années, le monde a connu de plus en plus d'épisodes tragiques liés à l'utilisation d'engins explosifs improvisés (EEI) en dehors de zones de conflit. Les EEI constituent la forme la plus courante d'explosifs utilisés par les terroristes dans le monde entier car ils sont fabriqués à partir de précurseurs chimiques peu onéreux et très répandus.**

Dans le cadre d'une initiative unique visant à sécuriser les chaînes logistiques mondiales et à renforcer la sécurité publique, l'OMO s'est associée à INTERPOL et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour lancer le Programme Global Shield. Ce Programme a pour but de prévenir la contrebande et le détournement illicite de précurseurs chimiques pour la fabrication d'EEI.

Lancé en novembre 2010 et prévu initialement pour durer six mois, le Programme Global Shield a pris une telle importance et obtenu de tels résultats que l'OMD a décidé de le transformer en une entreprise à long terme. Les administrations des douanes de plus de 90 pays se partagent aujourd'hui des informations sur 14 précurseurs chimiques utilisés pour la fabrication d'EEI. Grâce à cet effort sans précédent de la communauté internationale, la menace que représentent ces dangereux précurseurs chimiques est désormais prise très au sérieux. Avec la formation, l'assistance technique et le partage d'informations et de renseignements en temps réel que per-

met le Programme Global Shield, les participants et partenaires sont mieux équipés pour faire obstacle au détournement illicite de ces précurseurs chimiques. Les informations concernant les dernières saisies de précurseurs chimiques figurent dans le Rapport annuel sur les trafics illicites. L'OMD continue d'encourager vivement tous les participants au Programme et leurs partenaires à engager des poursuites énergiques contre les activités criminelles liées au détournement et au trafic illicites de ces substances.

Les objectifs du Programme Global Shield sont globalement les suivants :

- promouvoir la coopération entre les administrations des douanes et les forces de police dans la lutte contre le détournement illicite des précurseurs chimiques ;
- sensibiliser davantage le monde à la menace croissante que représentent les précurseurs chimiques ;
- dialoguer avec le secteur privé pour établir des programmes concernant les meilleures pratiques visant à

- éviter le détournement illicite des précurseurs chimiques.
- former les fonctionnaires des douanes à la détection/manipulation des précurseurs chimiques ; identifier et saisir les envois illicites de précurseurs chimiques et communiquer ces saisies aux autres participants au Programme ;
- engager des enquêtes et d'autres activités de lutte contre la fraude concernant les envois illicites (Enquêtes de traçage),
- recenser et partager les meilleures pratiques permettant de lutter contre le détournement et le trafic illicites de précurseurs chimiques destinés à la fabrication d'explosifs.
- surveiller les envois licites de précurseurs chimiques et suivre les itinéraires qu'ils empruntent afin d'identifier les tendances, la diversité et l'étendue du commerce international licite ; et
- faciliter le commerce licite de précurseurs chimiques grâce à un ciblage basé sur les risques. ■

## Liste des précurseurs chimiques

- **Catégorie 1** : BMK (Benzyl Méthyl Cétone) ; Piperonal ; PMK (Pipéronyl Méthyl Cétone) ; Acide lysergique ; Ergotamine ; Ergométrine ; Acide acétylanthranilique ; Safrôle, huile de Sassafras ; Isosafrole ; Ephédrine ; Phénylpropanolamine ; Norpseudo-éphédrine.
- **Catégorie 2** : Anhydride acétique ; Acide anthranilique ; Acide phénylacétique ; Pipéridine ; Permanganate de potassium.
- **Catégorie 3** : Acétone ; Éther diéthylique ; Méthyléthylcétone ; Toluène ; Acide sulfurique ; Acide chlorhydrique.

# Union Patronale des Commissaires Agrées et Transitaires (UPACAT) et douanes guinéennes : un partenariat harmonieux et efficace.

> MUSTAPHA LY

Président de l'Union Patronale des Commissaires Agrées et Transitaires (UPACAT)

## Quelle est la nature de vos rapports avec les Douanes guinéennes ?

Sans exagération, je peux dire que nous sommes en parfaite collaboration avec les Douanes Guinéennes. Nous sommes associés aux prises de décision. La direction générale des Douanes est très à l'écoute et nous demande toujours notre point de vue. C'est d'ailleurs une véritable collaboration car, de notre côté, nous soutenons les réformes courageuses initiées par le Colonel Toumany Sangaré.

Vous savez, le directeur Général des douanes nous a appelés, nous transitaires, sans colonel ou agent de Douane, pour avoir une discussion franche par rapport à nos préoccupations.

Il nous a posé beaucoup de questions sur les problèmes rencontrés dans le passé au niveau du Port ou de Bolloré avec les retards de camions.

Nous lui avons donc fait part de nos préoccupations. De gros efforts de la Part des Douanes conduits en parallèle avec des réformes de facilitation ambitieuses ont suivi.

## Pouvez-vous nous parler plus en détail de ces réformes ?

Parmi les réformes initiées, je mettrai en avant les éléments forts de la modernisation des Douanes, notamment par le biais de Sydoniaword, qui facilite de façon efficiente et importante notre travail.

En effet, Sydoniaword autorise un raccourci quant au dédouanement et optimise les procédures administratives. Les résultats sont là.

Les opérateurs économiques sont pleinement satisfaits quant à la mise en marchandise présentée aux douanes tandis que les procédures sont simplifiées.

## Comment l'exercice de votre profession est-il réglementé ?

La réglementation par rapport à l'exercice de notre profession est soumise à des critères spécifiques.

De fait, si le commissaire de Douanes est le premier concerné par ces critères, les auxiliaires de Douane, que nous sommes, doivent également les appliquer. Pour ce faire, nous suivons les recommandations prescrites par l'Organisation Mondiale des Douanes dans la facilitation des procédures.

## Quels sont vos grands défis ?

Nous aspirons bien évidemment à accélérer la modernisation de la procédure de dédouanement en 24 heures. C'est pour nous un véritable challenge pour le développement de notre pays. D'autres pays le font, alors pourquoi pas nous ? ■

